

Janvier 2003

**Commission Nationale pour l'Unité
et la Réconciliation (CNUR)**

RÉPUBLIQUE RWANDAISE

**SONDAGE D'OPINION SUR
LA PARTICIPATION À LA GACACA
ET
LA RÉCONCILIATION NATIONALE**



Chers amis et partenaires,

La volonté de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie doit inspirer les pensées et les actions de tous les citoyens Rwandais, qu'ils habitent à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. La Commission pour l'Unité et la Réconciliation a la mission d'inciter chacun d'entre nous à se faire l'avocat de cette cause. Ensemble, il nous faut plaider et agir contre les pratiques discriminatoires qui ont plongé ce pays dans l'abîme. Il nous incombe de soulager, en faisant prévaloir la justice et la compassion, les blessures de la guerre et du génocide. Ensemble, et avec l'appui solidaire de la communauté internationale, il nous faut reconstruire une nation unie et démocratique ouverte sur le monde.

Nous entrons dans une phase cruciale de notre processus de réconciliation. Bientôt, dans les juridictions gacaca, les juges élus par les assemblées communautaires ouvriront les dossiers des prévenus accusés de crimes et délits liés au génocide. À la recherche des faits, ces juges entendront les témoignages des prisonniers, des rescapés et ceux de la population. L'engagement et la participation sincère de tous sont absolument essentielles au dévoilement de la vérité.

La population témoignera-t-elle en grand nombre aux audiences? Les rescapés et les prisonniers feront-ils confiance aux juges et aux procédures de la nouvelle institution? La gacaca aura-t-elle un impact positif sur la réconciliation ?

La commission a cherché des réponses à ces questions et à plusieurs autres, en conduisant un sondage d'opinion d'envergure nationale sur la gacaca, le premier du genre, auprès de la population, des rescapés et des prisonniers. Les principaux résultats de cette recherche vous sont présentés ici. Il faut noter que la commission a déjà tenu compte de certaines des données recueillies et qu'elle ajuste présentement sa stratégie de communication et d'appui aux rescapés et aux prisonniers libérés en fonction de ces données.

Ce sondage, qui sera suivi par une série d'exercices similaires sur des thèmes plus spécifiques ou différents, a été conduit par la commission, avec le soutien financier des agences de développement international britannique et suédoise, DFID et SIDA et l'appui technique de l'IRC. Nous tenons à signaler leur contribution et à les en remercier.

J'invite nos amis et partenaires à examiner attentivement ces résultats et à nous faire part de leurs commentaires.

Sincèrement vôtre

Fatuma Ndangiza
Secrétaire Exécutive

TABLE DES MATIÈRES

I. OBJECTIFS DU SONDAGE.....	5
II. L'AMPLEUR DU SONDAGE ET LA NOTION D'ÉCHANTILLONNAGE.....	5
III. MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE.....	6
IV. LA FIABILITÉ STATISTIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DU SONDAGE.....	7
V. L'UNITE DE SONDAGE ET LE RECUEIL DES OPINIONS INDIVIDUELLES	7
VI. L'OBJET DU SONDAGE.....	8
VII. LES ACTEURS DE LA GACACA IMPLIQUÉS DANS LE QUESTIONNAIRE	9
VIII. LES THÈMES DU SONDAGE.....	10
IX. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	11
IX. A. L'intention de participer activement à la gacaca.....	11
IX.A.1. La participation de la population.....	12
IX.A.2. La participation des prisonniers.....	12
IX.B. Les opinions des répondants.....	13
IX.B.1. Les opinions de ceux qui sont réticents à participer à la gacaca.....	13
IX.B.2. L'opinion globale de la population, des rescapés et des prisonniers.....	13
IX.B.2.1. <i>Les opinions de la population sur les motifs de témoignage.....</i>	14
IX.B.2.1.1. <i>L'opinion de la population sur les motifs des témoins à charge et à décharge et sur les faux témoignages.....</i>	14
IX.B.2.1.2. <i>L'opinion de la population sur les motifs de participation des prévenus à la gacaca et sur la présomption d'innocence.....</i>	15
IX.B.2.1.3. <i>L'opinion des répondants sur les motifs de témoigner des rescapés.....</i>	15
IX.B.2.1.4. <i>Les opinions des répondants sur les motifs d'aveux des prisonniers et les réductions de peines en échange des aveux.....</i>	16
IX.B.2.1.5. <i>Les opinions des répondants sur les motifs des prisonniers qui ne passent pas aux aveux.....</i>	16
IX.B.2.1.6. <i>Les opinions des répondants sur les influences familiales.....</i>	17
IX.B.2.1.7. <i>Les opinions des répondants sur l'influence du genre.....</i>	17
IX.C. L'influence de l'institution gacaca sur la qualité de la participation de la population.....	18
IX.C.1. L'opinion des répondants à propos des valeurs portées par la gacaca.....	18
IX.C.2. L'opinion des répondants sur la crédibilité des juges et la difficulté de leur tâche.....	19
IX.C.3. L'opinion des juges sur l'institution gacaca et ses acteurs.....	20
IX.C.4. L'opinion des répondants relativement aux procédures.....	21
IX.C.5. L'opinion des répondants relativement aux questions de sécurité et d'ordre publics.....	22

IX.D. L’opinion des répondants sur l’effet réconciliateur de la gacaca	23
IX.D.1. L’opinion des répondants relative aux facteurs de tension inhérents au processus	23
IX.D.2. Les opinions des répondants relatives aux facteurs positifs inhérents à la gacaca	24
IX.E. Les distances entre les échantillons de rescapés et de prisonniers de la population	25
IX.E.1. Première catégorie d’opinions : Convergence des opinions des rescapés et des prisonniers vers l’opinion de la population.....	26
IX.E.1.1. Les opinions globales les plus consensuelles :	26
IX.E.1.2. Les opinions globales fortement consensuelles :	26
IX.E.1.3. Les opinions globales moyennement et faiblement consensuelles :	26
IX.E.2. Deuxième catégorie d’opinions : Divergences d’opinions des rescapés et des prisonniers de part et d’autre d’une opinion populaire médiane.....	27
IX.E.2.1. Les opinions affirmatives des rescapés.....	27
IX.E.2.2. Les opinions affirmatives des prisonniers	27
IX.E.3. Troisième catégorie d’opinions : Divergences d’opinions des rescapés par rapport à la population et aux prisonniers.....	27
IX.E.3.1. Opinions moyennes fortement consensuelles dont s’écartent les rescapés. 27	
IX.E.3.2. Opinions moyennement consensuelles dont s’écartent les rescapés.	28
IX.E.3.3. Opinions faiblement endossées par la population et les prisonniers mais qui sont très soutenues par les rescapés	28
IX.E.4. Quatrième catégorie d’opinions : Divergences d’opinions des prisonniers par rapport à l’opinion conjointe de la population et des rescapés	29
IX.E.5. Cinquième catégorie d’opinions : Divergences de la population par rapport à l’opinion commune des rescapés et des prisonniers	29
IX. F. Les distances qui séparent les prisonniers ayant avoué des autres prisonniers.	29
IX.F.1. Écarts significatifs	29
IX.F.2. Écarts moins significatifs	30
Annexe 1 : Énoncés du questionnaire.	
Annexe 2 : Comparaison des profils socio-économiques de la population générale, des rescapés et des prisonniers.	
Annexe 3 : Graphiques des opinions positives des répondants aux énoncés du sondage.	
Annexe 4 : Fiches analytiques des valeurs et attitudes des différents acteurs de la gacacaca.	

I. OBJECTIFS DU SONDAGE

Le Rwanda doit trouver des solutions innovatrices à trois problèmes difficiles qui lui ont été légués par le génocide. L'un consiste à rendre justice et réparations à des centaines de milliers de victimes. Un autre à juger dans la transparence et avec célérité la centaine de milliers de prévenus accusés de divers actes reliés au génocide, qui attendent dans les prisons. Enfin le dernier, et sans doute le plus crucial, celui de réconcilier ces deux composantes blessées de la société et les réintégrer pleinement dans la famille rwandaise.

La Commission Nationale de l'Unité et de la Réconciliation qui a pour mandat de favoriser le rétablissement de la cohésion nationale s'intéresse à l'état de l'opinion des rwandais sur ces problèmes.

La Commission a été établie en 1999 au moment de l'adoption de la loi sur les juridictions « gacaca » et de la mise en application de la politique de décentralisation du pouvoir politique et administratif. Ces deux initiatives ont doté les quelques 10.000 cellules, les 1.000 secteurs du pays et les 106 gouvernements locaux (districts) de structures démocratiques qui comportent, à côté du conseil législatif et du comité exécutif, un tribunal communautaire. Ce dernier doit juger les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité commis avant 1995. Le terme « gacaca », attaché à cette juridiction traditionnelle indique qu'il s'agit d'une institution orientée davantage vers la réparation du lien social que vers la punition.

Les juridictions gacaca sont constituées d'un « siège » de 19 juges qui doivent tenir leurs audiences publiques en présence d'au moins 100 membres de la communauté. Elles doivent entendre les dépositions et les arguments des victimes et des prévenus et imposer les peines prévues par les lois de la gacaca. En vertu de l'une de ces lois, les prisonniers qui seront passés aux aveux avant le début des audiences verront leur peine réduite et transformée pour moitié en services communautaires.

Afin de pouvoir évaluer l'impact de la gacaca sur la réconciliation, la Commission a réalisé, avant que les audiences ne débutent en mars 2003, un sondage d'opinion d'envergure nationale touchant la population générale, les rescapés du génocide et les prévenus en attente de procès. Il s'agit du premier sondage d'opinion d'envergure nationale à avoir été entrepris au Rwanda.

L'opération a été soutenue financièrement par les agences de coopération anglaise et suédoise, DFID et SIDA, et techniquement par l'ONG américaine IRC.

II. L'AMPLEUR DU SONDAGE ET LA NOTION D'ÉCHANTILLONNAGE

Ce sondage d'opinion, en sigle GROS (Gacaca and Reconciliation Opinion Survey), a été conduit en deux temps au Rwanda du 8 juillet au 12 août 2002. La population générale a été sondée en juillet, les prisonniers et rescapés du génocide en août 2002. Les effectifs de la population totale et ceux des rescapés étaient évalués à plus de sept millions pour la population et à environ 400 000 pour les rescapés. On estimait les effectifs des prévenus emprisonnés pour génocide et crimes contre l'humanité à environ 110 000.

Les données du recensement démographique qui a été conduit au Rwanda du 15 au 31 d'août 2002 n'étaient évidemment pas encore disponibles au moment du choix des échantillons. Toutefois, les techniques d'échantillonnage ne sont pas dépendantes de la connaissance du nombre d'individus de l'univers à sonder. Les échantillons sont valides lorsqu'ils sont choisis au hasard et sans restriction dans toute la population et que leur taille est suffisante pour donner une approximation avec une marge d'erreur calculable et un degré de confiance connu.

III. MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE

III.a En ce qui concerne la population, le choix des individus s'est fait en deux étapes. Des cellules administratives ont été sélectionnées dans un premier temps. Les individus à sonder dans chaque cellule ont ensuite été choisis à partir de la liste exhaustive des ménages de la cellule retenue.

Les « cellules administratives » sont celles qui ont été choisies au hasard pour le sondage national sur la pauvreté CWIQ de décembre 2001 par le MINECOFIN sous la supervision des techniciens de la Banque mondiale.

Pour le choix des individus, les techniciens du projet ont procédé aux choix des ménages à sonder dans les cellules retenues par échantillonnage aléatoire simple effectué à partir de la liste exhaustive de ménages provenant des comités exécutifs des cellules.

Les cellules retenues sont suffisamment nombreuses pour bien représenter la population nationale du pays et chacune de ses douze provinces prises individuellement.

L'échantillon final comprend 4 813 ménages à raison de 400 unités par province.

III.b En ce qui concerne les rescapés et les prévenus, l'échantillonnage s'est fait de façon à représenter le niveau national sans accorder d'attention à la diversité provinciale. Les trois provinces du centre et du sud du pays [Kigali Ngali (rural) Gitarama et Butare] qui, selon les recensements d'avant 1994 comptaient le plus grand nombre de victimes potentielles, ont été retenues pour y échantillonner les rescapés et aussi les prévenus.

Le choix des ménages dans ces trois provinces s'est fait en deux étapes. Les unités administratives, ici les secteurs plutôt que les cellules, ont été choisies à partir de la base de données du MINECOFIN. Les secteurs administratifs ont été retenus en raison du faible effectif de rescapés dans les cellules. Des listes exhaustives de ménages dirigés par des rescapés, femmes et hommes, ont ensuite été établies en collaboration avec les comités de rescapés de chaque secteur.

Pour la deuxième étape, le projet a procédé au choix des ménages de rescapés hommes et femmes par échantillonnage aléatoire simple.

En ce qui concerne les prévenus en attente de procès devant la gacaca, les individus ont été sélectionnés par échantillonnage aléatoire simple à partir des listes nominatives des prisonniers des trois centres pénitentiaires provinciaux de Butare, Gitarama et Kigali-Ngali et des listes, affichées dans les prisons, de ceux qui étaient déjà passés aux aveux au moment où se déroulait l'enquête.

L'échantillon final des rescapés du génocide compte 665 ménages, dont 331 sont dirigés par des femmes et 333 par des hommes. L'échantillon final des prisonniers qui comparaitront devant la gacaca est de 668 individus, dont 336 ont fait des aveux et 332 n'en ont pas encore fait.

Nous sommes donc en mesure de sonder les opinions de la population rwandaise en analysant ces opinions du point de vue de l'appartenance provinciale (12 provinces), de celui du sexe des rescapés et finalement selon la perspective de ceux des détenus ayant passé aux aveux ou non.

IV. LA FIABILITÉ STATISTIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DU SONDAGE

La marge d'erreur de l'échantillon de la population générale dans le cas d'opinions très partagées est d'environ 1%, avec un pourcentage de confiance de 95%. La marge d'erreur est encore plus faible pour des opinions plus consensuelles. La marge d'erreur d'un échantillon provincial tel que défini par le CWIQ est d'environ 4% pour un intervalle de confiance de 95%. Les marges d'erreur des échantillons de rescapés ou de prisonniers sont de 3,8% pour un intervalle de confiance de 95% dans le cas d'opinions très partagées et de 3 % dans le cas d'opinions plus consensuelles.

Le questionnaire a été administré par 24 enquêteurs qui ont été soigneusement sélectionnés pour leur neutralité et leur fiabilité parmi plus de 180 candidats. Douze chefs d'équipe leur préparaient le travail sur le terrain et six contrôleurs le vérifiaient.

Le sondage s'est déroulé sans incidents. Seulement 8% des premiers répondants choisis dans les cellules ont dû être remplacés par des réservistes en raison de leur absence. Les données brutes de 6 149 fiches ont été validées et saisies dans une banque de données en août et septembre 2002. Moins de 1% des questionnaires ont dû être écartés pour divers vices de forme.

V. L'UNITE DE SONDAGE ET LE RECUEIL DES OPINIONS INDIVIDUELLES

L'unité de sondage est l'individu adulte qui est disposé à répondre, seul à seul, aux questions que lui pose un sondeur provenant de l'extérieur. Dans le cas présent il s'agit du mari considéré comme le chef du ménage, de sa femme (en cas d'absence ou du décès du mari) ou d'un autre résidant adulte.

L'opinion qu'il est intéressant de connaître est l'opinion de chaque individu, celle qui ne varie pas facilement au gré des rencontres et des conversations. Cette opinion est de par sa nature privée et cachée, difficile à saisir et à enregistrer. La connaître c'est, au fond, savoir QUI est la personne qui la révèle. On s'intéresse à l'expression de cette opinion surtout quand elle dévoile ce que ne dit pas publiquement sur lui-même un individu : ses qualités, ses aspirations, ses peurs, ses hostilités et les valeurs qui pourraient inspirer son engagement et orienter son action vers l'innovation et l'imprévisible, en particulier dans les domaines public et politique. La puissance de « persuasion » qui réside dans des opinions individuelles identiques et des buts exprimés pareillement par tous peut « emporter » des gouvernants ou leur donner la légitimité qu'ils recherchent.

L'opinion individuelle est surtout « éduquée » par l'expérience individuelle, par les parents et les aînés, par les pasteurs des églises, par les maîtres d'écoles, par les leaders d'opinion et, à un moindre degré, par les gouvernants eux-mêmes. Les variables indépendantes du sondage relatives à l'éducation, les médias, l'appartenance religieuse sont là pour nous permettre de « mesurer » l'influence de ces derniers.

L'opinion individuelle ne se dévoile pas inévitablement au sondeur dans les réponses qui lui sont faites. Le répondant qui pense que les auteurs du sondage veulent confirmer une hypothèse réagira en adoptant une stratégie de réponse correspondant à ses propres convictions et à l'opinion plus ou moins claire qu'il se fait des intentions des responsables du sondage. L'objectivité des résultats d'un sondage est donc difficile à garantir.

De plus et puisqu'il s'agit, à notre connaissance, du premier sondage d'opinion à être effectué auprès de la population rwandaise, la valeur de prévisibilité des résultats d'un tel outil n'est pas encore connue. Il nous a donc paru prudent de limiter le cadre de l'entrevue en utilisant un questionnaire facilement interprétable et en réduisant le plus possible l'interaction du répondant et du sondeur. C'est pourquoi aucune question ouverte n'a été introduite dans le questionnaire.

De très courts énoncés (annexe 1) ne visant pas à faire s'exprimer directement le répondant sur sa propre situation, mais portant sur ce que peuvent penser les différents acteurs de la Gacaca, ont été présentés au répondant en lui demandant d'indiquer, par un oui ou un non, s'il les considérait acceptables. Ces énoncés ont été lus et relus par un sondeur qui n'était pas autorisé à les commenter, ni à les expliquer pour ne pas influencer le répondant.

Le répondant manifestait son opinion en pointant sur un tableau qu'on lui présentait l'icône spécifique à l'accord, le désaccord et le neutre. Après avoir obtenu une réponse, le sondeur présentait trois autres icônes de tailles différentes illustrant trois degrés d'intensité. Ceci afin de permettre au répondant de raffiner sa réponse et de montrer la force de son sentiment. La séquence des énoncés ne suivait pas un ordre systématique et certaines questions présentées sous deux formes différentes permettaient de détecter les réponses données machinalement.

VI. L'OBJET DU SONDAGE

Le sondage veut savoir si, de l'avis de chacun, la gacaca peut mener à la réconciliation et à la restauration d'une volonté de vivre ensemble. En d'autres mots, si la population, les rescapés et les prévenus accusés de génocide partagent l'espoir que les victimes pardonneront et que les auteurs du génocide s'engageront à vivre *avec* et non *contre* ceux qu'on les a persuadés, avant le génocide, de considérer comme des traîtres ou des ennemis et des étrangers.

La Gacaca est un processus traditionnel de médiation des conflits mineurs qui surviennent entre familles au niveau d'une communauté locale. A priori, elle n'a pas l'autorité suffisante pour juger de crimes qui par leur nature ont une envergure nationale et internationale et qui sont moralement « impardonnables » (mais quelle faute ne peut être pardonnée ?). Malgré cela, le gouvernement de transition, qui s'est

donné la mission d'amorcer la restauration de la cohésion nationale, a dressé dans chaque localité du pays, là où les crimes ont été commis, des cours de simples citoyens qui jugeront et puniront les suspects désignés par certains membres de la communauté. Il faut savoir si la passion d'assurer la vie et la sécurité de chacun dans sa communauté, se ravivera suffisamment pour relever ce défi.

Quels indicateurs de base nous permettront-ils de mesurer le rapprochement des rescapés et des auteurs du génocide pendant et après la Gacaca ? Comment pourrions-nous évaluer l'intensité du support que fournira la communauté à ce processus de justice réconciliatrice ? Le présent sondage vise à fournir à la commission un éclairage préliminaire sur ces questions et des pistes d'action quant à ses interventions futures.

VII. LES ACTEURS DE LA GACACA IMPLIQUÉS DANS LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire contient des énoncés relatifs à l'attitude des spectateurs qui participeront aux assemblées convoquées par la Gacaca. Les citoyens spectateurs forment le premier groupe d'acteurs à considérer. Parmi eux se trouveront des victimes, des « perpétrateurs » non encore accusés, des témoins passifs et des voisins secourables qui ne peuvent être distingués les uns des autres.

Les audiences seront dirigées par les « inyangamugayo » (personnes intègres) que chaque assemblée a déjà désignées. Ces juges devront prendre connaissance des accusations, juger les cas les plus « légers » et déférer les cas les plus lourds aux juges élus des bancs de niveaux supérieurs. Les juges sont le deuxième groupe d'acteurs à prendre en considération.

Les actes d'accusation et de défense proviendront des témoignages à charge et à décharge qui seront faits de vives voix par les membres de la communauté durant les audiences. Les témoins constituent le troisième groupe d'acteurs à considérer.

Les actes d'accusation proviendront aussi des aveux et des témoignages écrits rédigés par les prévenus emprisonnés. Les prisonniers qui sont déjà passés aux aveux constituent la quatrième catégorie d'acteurs à considérer. Les autres prisonniers peuvent être rangés dans une cinquième catégorie.

Enfin, les victimes du génocide et ceux qui, en se portant partie civile, demanderont des réparations, sont les deux derniers groupes d'acteurs directement impliqués dans la Gacaca.

À propos des victimes : on doit se rappeler qu'elles ne sont pas de simples « plaignants » pouvant demander des réparations pour les dommages subies, car elles ne peuvent témoigner dans leur propre cause. Les survivants sont extrêmement traumatisés et sont les moins bien informés de ce qui s'est passé. L'assemblée des citoyens doit leur venir en aide en révélant les circonstances et les faits qu'ils ignorent.

Enfin, d'autres intervenants qui sont derrière la scène ou en périphérie appuient la Gacaca : il s'agit de la Cour suprême (sixième chambre), du ministère de la Justice, du Parquet ainsi que des ministères de la Santé, de la Culture, de l'Intérieur et de l'Administration locale, des observateurs et des bailleurs de fonds internationaux.

VIII. LES THÈMES DU SONDAGE

Le questionnaire vise à mesurer directement et le plus objectivement possible les opinions des répondants en ce qui concerne la vérité, la justice, la réconciliation et la cohésion sociale.

Les thèmes traités touchent :

1. Les comportements et les actions attendus des différents acteurs de la Gacaca tels que : participer, confesser, témoigner, dire la vérité, pardonner.
2. Les valeurs qui orientent leurs actions, qu'il s'agisse des maximes générales comme l'universalisme et le particularisme ou des principes de la justice naturelle comme la présomption d'innocence et l'obligation d'entendre l'autre partie.
3. Les inclinations, telles que les sentiments de haine, de peur, de sollicitude, qui influencent aussi bien l'adhésion aux valeurs que l'agir des acteurs.

Plus spécifiquement, le sondage traite de :

1. L'information reçue par la population ;
2. L'adhésion aux valeurs morales sous-jacentes à la Gacaca : lutte contre l'impunité, justice médiatrice, respect des droits fondamentaux, paix sociale, unité et réconciliation, citoyenneté sans exclusivité, ouverture vers l'avenir ;
3. La possibilité d'une « amnistie » sous-jacente à la gacaca ;
4. L'efficacité de la Gacaca en tant que processus judiciaire ;
5. La participation des femmes à la gacaca ;
6. La divulgation des crimes à caractère sexuel ;
7. Le contrôle familial sur les divulgations publiques des faits ;
8. L'intégrité des juges et leur crédibilité ;
9. Les motivations des victimes ;
10. Les motivations des prévenus ;
11. La réduction de peine en échange des aveux ;
12. Les motifs des prisonniers qui recourent à la procédure d'aveu ;
13. L'ordre public pendant les audiences ;
14. La présomption d'innocence ;
15. Les motivations des témoins à charge et à décharge ;
16. Les faux témoignages ;
17. Les conséquences des faux témoignages ;
18. L'influence de la gacaca sur les relations inter-familiales ;
19. Les représailles consécutives à la Gacaca ;
20. Le sentiment d'insécurité des prévenus et des rescapés pendant la Gacaca ;
21. Les possibles effets traumatiques de la Gacaca ;
22. La cohabitation des acteurs après la Gacaca ;
23. La discrimination liée au sexe pendant et après la Gacaca ;
24. L'impact des dénonciations de crimes sexuels sur le processus de réconciliation ;
25. Le pardon et l'attitude des rescapés face à la réconciliation ;
26. Les « réparations » aux victimes et les dédommagements aux personnes lésées ;
27. La cohésion ou de l'anomie sociale au sein des communautés après la Gacaca ;
28. L'influence du « service communautaire » des condamnés sur la communauté ;
29. La réconciliation entre les familles des victimes et des auteurs des crimes.

Des fiches analytiques présentées en annexe 4 donnent les résultats du sondage en fonction de ces différents thèmes.

IX. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

IX. A. L'intention de participer activement à la gacaca

L'intention de participer à la gacaca est certainement la variable qui met le mieux en perspective les opinions des répondants. Pensez-ils s'abstenir de participer ? Ne prévoient-ils y assister qu'en spectateur ou ont-ils l'intention d'apporter à la Gacaca leur contribution personnelle sous forme de témoignage ?

Au moment du sondage, on savait déjà qu'environ le quart de la population avait accepté de siéger dans les juridictions gacaca. Les juges, qui deviendront neutres de par leur fonction de tierce-partie ne seront pas incités à témoigner. Cela reporte donc le fardeau des témoignages sur les trois quarts de la population restante et sur les rescapés et prisonniers. Voyons, dans le tableau suivant, comment ces derniers se proposent de s'acquitter de cette tâche.

Tableau 1. Participation anticipée des acteurs de la gacaca

	Témoin à charge	Témoin à décharge	Charge et décharge	Spectateur	Juge	Abstention
Rescapés	48%	1%	1%	23%	25%	2%
Prisonniers	28%	28%	33%	9%	----	2%
Population	11%	9%	3%	44%	23%	10%
Butare	25%	11%	0%	41%	18%	5%
Byumba	6%	5%	0%	42%	29%	19%
Cyangugu	12%	8%	9%	42%	18%	11%
Gikongoro	22%	12%	1%	41%	20%	4%
Gisenyi	14%	15%	0%	25%	33%	13%
Gitarama	8%	12%	7%	43%	22%	8%
Kibungo	13%	10%	1%	50%	20%	7%
Kibuye	6%	6%	17%	36%	26%	8%
Kigalingali	8%	8%	0%	49%	26%	9%
MVK	6%	6%	2%	60%	11%	16%
Ruhengeri	9%	12%	2%	39%	24%	14%
Umutara	5%	4%	0%	61%	22%	8%

On constate, d'entrée de jeu, que plus de la moitié de la population (54 % si l'on additionne les spectateurs et les abstentionnistes) ne souhaite pas participer activement aux audiences. Compte tenu de 23 % qui agiront comme juges et ne pourront pratiquement pas témoigner, il ne reste que le quart de la population à vouloir s'engager activement dans le processus. Le fardeau des témoignages durant les audiences reposera donc surtout sur les épaules des rescapés et des prisonniers.

Les rescapés, dont l'effectif est faible selon l'état de nos connaissances, témoigneront proportionnellement davantage puisqu'ils sont 50% à vouloir le faire. Cependant, ce pourcentage ne pourra pas beaucoup s'accroître puisque le quart des rescapés siégera comme juge et de ce fait ne sera pas enclin à témoigner. En somme, le nombre des rescapés qui témoigneront sera relativement faible.

Dans le groupe des prisonniers, ceux qui sont passés aux aveux prévoient témoigner à 100%, les autres à 80%. Cela fera du groupe des prisonniers l'acteur direct le plus important de la Gacaca si la population ne témoigne pas en plus grand nombre.

IX.A.1. La participation de la population

Pour se faire une idée des motifs de réserve des spectateurs et des abstentionnistes, il faut chercher les facteurs qui peuvent influencer la participation de la population. Constatons d'abord que la réserve et l'abstention seront fortes dans la mairie de Kigali et dans la nouvelle province de l'Umutara où, sans doute, la proportion de témoins oculaires est faible en raison de l'arrivée massive de nouveaux résidents. Byumba sera aussi très peu active, ce qui peut s'expliquer par sa situation sur le front au moment des événements. La province de Kigali Ngali aura un taux de participation particulièrement faible malgré le grand nombre de victimes que le génocide paraît y avoir faits. La participation sera aussi assez faible dans Kibungo, la province orientale contiguë à Kigali Ngali. Ailleurs la participation oscillera autour de 25% avec un léger dépassement dans les provinces de Butare et Gikongoro (33%) où l'intention de témoigner apparaît surtout chez ceux qui veulent témoigner à charge.

Il est difficile de bien distinguer les facteurs explicatifs de la réserve que nous constatons. Les femmes témoigneront un peu moins que les hommes aux audiences (18% au lieu de 22%). Pourtant, elles pourraient être beaucoup plus nombreuses à le faire puisqu'elles seront deux fois moins présentes comme juges à siéger. Les femmes rescapées pour leur part sont aussi nombreuses que les hommes à vouloir témoigner.

Parmi les autres variables, dont le pouvoir explicatif demeure tout de même faible, notons : la non-scolarisation : les « non-scolarisés » qui n'ont pas l'intention de témoigner sont 50% alors qu'ils ne représentent que 30% de l'échantillon; l'avoir matériel : ceux qui possèdent le meuble qui sert d'indicateur (lit, matelas) « de l'avoir matériel » sont moins de 35% à vouloir témoigner alors qu'ils sont près de 45% dans la population ; par contre, l'appartenance aux églises protestantes et aux nouvelles dénominations religieuses semble stimuler la participation puisque ces fidèles qui sont 40% de la population, témoigneront à 48%. Notons toutefois que l'intensité de la pratique religieuse n'influence pas l'intention de participer activement à la Gacaca, non plus que l'écoute de la radio à domicile. On peut déjà en dire, sans pouvoir donner d'explications claires, que les moins instruits et les plus nantis paraissent moins portés à témoigner alors que les églises moins hiérarchiques et plus « communautaires » incitent davantage leurs membres à le faire ?

IX.A.2. La participation des prisonniers

Chez les prisonniers, comme nous l'avons déjà dit, la totalité de ceux qui sont passés aux aveux témoigneront. Cela est normal mais ce qui paraît plus problématique, c'est que 20% des prisonniers qui n'ont pas confessé refuseront de témoigner durant la gacaca. Parmi les 80% de prisonniers qui n'ont pas fait d'aveux mais qui se proposent de témoigner, 90% le feront en vue de se disculper alors que les prisonniers qui sont passés aux aveux témoigneront aux deux-tiers seront pour l'inculpation. Certes les prisonniers qui n'ont pas fait d'aveux ne sont pas forcément coupables mais on doit constater qu'ils seront moins engagés dans l'élucidation des crimes à juger. Pour

augmenter l'efficacité de la Gacaca il faudrait pouvoir enquêter plus spécifiquement sur les prisonniers qui n'ont pas fait d'aveux et déterminer les motifs de leur attitude.

Le sondage permet déjà d'identifier quelques éléments qui ne sont pas nécessairement des pistes prometteuses. Les prisonniers qui n'ont pas encore fait d'aveux sont plus instruits, avec un écart de 11%, que les autres prisonniers qui pour leur part ont le même profil que la population. Du point de vue religieux, ils sont plus intensément pratiquants (10% de plus) que les autres qui sont pourtant déjà forts pratiquants (63% observent les rites de leur culte plus d'une fois la semaine). Facteur également à considérer moins important : les prisonniers qui n'ont pas fait d'aveux sont aussi un peu mieux nantis : 25% possèdent un matelas contre 18% chez ceux qui sont passés aux aveux. Ces facteurs, quoique statistiquement significatifs, ne permettent cependant pas d'évoquer, à coup sur, l'hypothèse d'une quelconque différence « de classe » entre les deux groupes.

IX.B. Les opinions des répondants

Peut-on déceler dans les opinions des répondants au questionnaire des éléments de réponses à notre interrogation sur la « faible » participation populaire aux témoignages et ses effets sur la divulgation de la vérité ?

IX.B.1. Les opinions de ceux qui sont réticents à participer à la gacaca.

Un examen attentif des opinions de ceux qui n'assisteront à la Gacaca qu'en spectateur ne livre pas beaucoup d'informations spécifiques sur leur motivation. Par contre, les opinions de ceux qui s'abstiendront totalement de participer à la Gacaca se distinguent par quelques traits du reste de la population.

Les « abstentionnistes » sont ceux qui croient le moins que la Gacaca pourra éradiquer cette « culture de l'impunité » qui de l'avis général, a favorisé le génocide. On note un écart de 20% de leur adhésion à cet énoncé par rapport à ceux qui se proposent de participer activement à la Gacaca.

Ils doutent aussi davantage, avec un écart de 10%, que la Gacaca mènera vers une citoyenneté sans catégorisation ethnique. Enfin ce sont ceux qui, avec un écart de 10%, craignent le plus pour la sécurité des accusés, innocentés ou non, après la Gacaca.

On obtient déjà ici l'indication sur les thèmes que les groupes qui supportent la Gacaca doivent expliciter dans leur plaidoirie pour convaincre les « réticents ».

IX.B.2. L'opinion globale de la population, des rescapés et des prisonniers

On doit aussi examiner l'opinion de la population en général sur les aspects judiciaires et réconciliateurs de la gacaca, pour identifier les facteurs susceptibles d'affecter la participation populaire durant les audiences. Les fiches analytiques des résultats bruts du sondage sont données à l'annexe 4. Elles mettent en relation le sexe, l'âge, le statut matrimonial, les niveaux de scolarisation et d'alphabétisation, l'appartenance et la pratique religieuse, l'occupation, l'« avoir matériel », l'accès aux médias, la durée d'établissement des ménages, avec les opinions de la population. Quand ils sont pertinents, les résultats du sondage de l'opinion de la population sont comparés avec les résultats obtenus chez les rescapés et les prisonniers.

IX.B.2.1. Les opinions de la population sur les motifs de témoignage

On a voulu savoir jusqu'à quel point la population adhère à certains énoncés sur les motifs des principaux acteurs de participer activement à la Gacaca et si les répondants partageaient une vision commune des intentions de chacun ?

Les acteurs considérés sont ceux qui dans la population se proposent de témoigner : les témoins à charge et à décharge, les prévenus, les plaignants et les prisonniers qui ont fait des aveux.

IX.B.2.1.1. L'opinion de la population sur les motifs des témoins à charge et à décharge et sur les faux témoignages

En ce qui concerne les témoins à charge et à décharge, les énoncés formulés (**Q. 5** et **Q. 6**) veulent mesurer jusqu'à quel point les témoins à charge témoigneront pour révéler les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité et les témoins à décharge pour les minimiser.

La population répond unanimement (91%) par l'affirmative à la première question alors que les trois quarts des répondants souscrivent à l'énoncé sur les motifs plus ou moins « négativistes » de ceux qui témoigneront à décharge. Les prisonniers et les rescapés partagent ce point de vue.

Il semblerait donc, d'après la réponse à la seconde question, qu'on ne croit pas vraiment que les témoignages de disculpation seront tout à fait sincères. Ceci est certainement problématique. Si les témoins à décharge ne sont pas des plus crédibles, les témoignages à charge devront être très étoffés et les juges particulièrement vigilants pour faire apparaître la vérité. Il faut constater que les provinces qui ont payé le plus lourd tribut au génocide et qui auraient davantage raison de craindre l'effet des motivations « négativistes » adhèrent un peu moins à cet énoncé.

On peut tout de suite examiner les réponses aux questions complémentaires relatives aux faux témoignages (**Q. 8** et **Q. 9**). Les faux témoignages à charge et décharge seront-ils fréquents durant la gacaca ?

La population s'attend à 60 % aux faux témoignages aussi bien d'un côté que de l'autre. Cette valeur est relativement élevée. Les prisonniers supposent que les témoignages visant à les inculper auront beaucoup plus tendance à être mensongers et les témoignages visant à les disculper beaucoup plus véridiques alors que les rescapés pensent que les témoignages d'inculpation seront plus véridiques et ceux de la disculpation, plus mensongers. Les deux groupes se méfient donc fortement des témoignages provenant de l'autre partie.

Les prisonniers qui ont fait des aveux et qui détiennent une bonne partie de la vérité seront les premiers à témoigner en principe pour l'inculpation. Il est préoccupant de constater qu'ils n'anticipent pas beaucoup moins que les autres prisonniers l'abondance de fausses inculpations. Cependant, il faut, une fois de plus, constater que les provinces lourdement affectées par le génocide anticipent un peu moins de faux témoignages.

IX.B.2.1.2. L'opinion de la population sur les motifs de participation des prévenus à la gacaca et sur la présomption d'innocence

La question posée visait à savoir si les prévenus qui plaideront l'innocence peuvent faire confiance à la Gacaca pour la faire reconnaître (Q. 21).

L'opinion globale, incluant celle des prisonniers et des rescapés, est unanime à 95% là-dessus. La gacaca saura faire reconnaître l'innocence des prévenus innocents.

Cette marque de confiance de la population envers les juges doit cependant être nuancée par la question suivante sur la présomption d'innocence. « Les juridictions gacaca ont-elle les moyens de faire reconnaître l'innocence des prévenus ? » En d'autres mots : Jusqu'à preuve du contraire, les prévenus qui n'ont pas fait d'aveux seront-ils présumés innocents ? (Q.22).

La population répond affirmativement à 68% à cette question. Une valeur qui est nettement sous la norme de ce que les prévenus sont en droit d'attendre. Cependant, il est probable que plusieurs répondants, pour qui la notion de présomption d'innocence n'est pas familière, y ont projeté leur parti pris. C'est ainsi que les rescapés y souscrivent à moitié alors que les prisonniers, et particulièrement ceux qui n'ont pas avoué y souscrivent massivement à 93%. Ceci laisse supposer que les prisonniers font vraiment confiance à leur juges.

IX.B.2.1.3. L'opinion des répondants sur les motifs de témoigner des rescapés

Les rescapés qui ne sont pas juges témoigneront à 70% dans la gacaca. Ils se proposent tous de le faire dans le sens de l'inculpation.

La moitié de la population pense que les souffrances subies par les rescapés ne les empêcheront pas de témoigner (Q.20). Pour leur part, la moitié des rescapés, en particulier les femmes, soulignent que témoigner leur sera pénible. C'est aussi ce que comprennent les prisonniers, surtout les prisonniers qui sont passé aux aveux.

Au sujet de la souffrance des rescapés, la population et les prisonniers pensent à 85% que les traumatismes consécutifs aux génocides et à la guerre se sont progressivement résorbés depuis 1994 (Q. 70). Les femmes sont un peu moins nombreuses à l'affirmer. Les rescapés femmes et hommes le reconnaissent aux deux tiers. Par contre 60% de la population pense que la gacaca sera source de nouveaux traumatismes (Q. 71). Les rescapés pour leur part sont unanimes à le penser. La moitié des prisonniers le croient aussi.

Pour ce qui est des véritables motifs de témoigner des rescapés, aucune surprise. L'opinion globale reconnaît à 100% que les rescapés sont d'abord motivés par la recherche de la vérité et de la justice. Les rescapés veulent identifier ceux qui sont responsables des crimes commis contre leurs familles (Q. 15) et veulent les voir punis (Q. 16).

À un degré un peu moindre, la population croit que les rescapés sont également motivés par la réconciliation avec eux-mêmes et avec les autres au sein de leurs communautés (Q. 41) (Q. 42). Cependant, les intéressés, en particulier les femmes et les jeunes rescapés, ne font pas tellement de cas de la recherche d'harmonie intérieure et communautaire. C'est aussi le cas des rescapés adeptes des églises nouvelles.

Soulignons que les prisonniers qui fréquentent les églises nouvelles pensent au contraire que les rescapés valorisent beaucoup la paix intérieure et communautaire.

IX.B.2.1.4. Les opinions des répondants sur les motifs d'aveux des prisonniers et les réductions de peines en échange des aveux

Les 2/3 des prisonniers qui ont fait des aveux en témoignant à charge apporteront des éléments au dossier de l'inculpation. Ceux qui n'en ont pas fait fourniront pour les 3/4 des éléments au dossier de la disculpation.

Le nombre de prisonniers qui passent aux aveux varie au jour le jour. Nous avons voulu savoir si les motifs de conscience comptaient pour quelque chose, à côté de la réduction de peine, dans les aveux. (Q. 25)

La réponse n'est pas prometteuse. Les 3/4 de la population croient que les remords de conscience jouent peu dans les aveux des prisonniers. Pour leur part, les rescapés sont convaincus à 90% que les remords n'ont aucun poids dans les mobiles d'aveu. Les prisonniers qui ont fait des aveux donnent une opinion différente puisqu'ils sont plus de 50% à soutenir que les remords de conscience ont compté dans leur décision de passer aux aveux, mais les autres prisonniers pensent pratiquement comme la population.

On peut se demander si la politique de réduction des peines est jugée nécessaire pour obtenir les aveux (Q. 26). À cette question importante, la population et les prisonniers répondent affirmativement à plus de 85%. Pour leur part, les rescapés en reconnaissent le bien fondé à 60%. Il s'agit donc là de l'incitatif le plus puissant à la participation des prisonniers et par voie de conséquence, des autres acteurs.

IX.B.2.1.5. Les opinions des répondants sur les motifs des prisonniers qui ne passent pas aux aveux

Les prisonniers qui n'ont pas fait d'aveux ne sont pas forcément coupables. L'opinion combinée de cette catégorie pose des problèmes inévitables dans la mesure où l'on peut penser que les coupables et les non-coupables n'ont pas la même opinion sur bien des points. Trois questions visaient à identifier l'existence dans les prisons d'une consigne du silence et la persistance de l'« idéologie génocidaire » (Q. 27 et Q. 29) et une question visait à mesurer l'influence familiale sur le silence des prisonniers (Q. 28). Les répondants dans la population sont 55% à penser qu'on s'entend entre prisonniers pour ne pas se dénoncer et deux fois moins à penser le contraire. Par contre, 46% pensent que l'esprit génocidaire se maintient et 38% le contraire.

Les 3/4 des rescapés sont convaincus de l'existence des deux forces négatives dans les prisons. Les prisonniers qui refusent de faire des aveux les nient avec des pourcentages inférieurs (écart de 25%). L'information importante vient des prisonniers qui ont fait des aveux. En rejoignant les pourcentages plus élevés de la population extérieure, ils contredisent leurs codétenus et confirment l'existence de ces forces qui freinent certainement les aveux et la participation active des prisonniers dans la gacaca.

Relativement à la troisième question, les coupables ne se tairaient pas seulement parce qu'ils forment une association de complices à l'intérieur de la prison mais aussi pour protéger leur famille à l'extérieur. Les répondants dans la population sont 50% à

penser que ce facteur bloque les aveux des prisonniers et 35% à estimer qu'il n'est pas pertinent.

Les rescapés et les prisonniers adoptent exactement la même position que pour la consigne du silence et le maintien de l'idéologie génocidaire.

Les prisonniers qui ne passent pas aux aveux peuvent aussi se taire par crainte des représailles de leur complices (Q. 6). La moitié de la population croit que cela est possible. Ce qui est le plus préoccupant c'est de constater que, de fait, les prisonniers qui sont passés aux aveux sont 70% à craindre de subir des représailles de la part de leur complice qui n'ont pas fait d'aveux. Les rescapés pensent aussi à 70% que les prisonniers qui ont avoué subiront des représailles.

IX.B.2.1.6. Les opinions des répondants sur les influences familiales

On peut penser que les membres d'une même famille éviteront de témoigner les uns contre les autres (Q. 12) et que les parents empêcheront les enfants de révéler les violences sexuelles qu'ils ont subies (Q. 14). D'après les réponses de la population, tel ne sera pas le cas. Les deux tiers de la population pensent qu'il n'y aura pas de barrières familiales à la divulgation des crimes aussi lourds soient-ils. Pour leur part les rescapés sont également partagés en deux camps sur la contrainte familiale en général, mais sont ouverts aux deux tiers aux témoignages des enfants. Il faut signaler ici que les provinces qui ont fortement été éprouvées par le génocide et la guerre ne craignent pas les barrières familiales.

IX.B.2.1.7. Les opinions des répondants sur l'influence du genre

La population est-elle d'avis que les femmes ne participeront pas autant que les hommes à la gacaca ? À ce sujet, les facteurs qui ont été considérés sont l'influence de la tradition, l'image actuelle de la femme et l'effet des stéréotypes.

Le rôle attribué aux femmes dans la culture traditionnelle les empêchera-t-elle de témoigner ? (Q. 34) À cette question la population répond d'emblée par la négative (70%); les rescapés et plus particulièrement les femmes (80%) en étant les plus convaincues.

Les femmes comprennent-elles le processus de la gacaca et ont-elles la volonté d'y participer ? (Q. 7) Toutes les parties donnent une réponse fortement positive (à 85%) à cette question. Mais les femmes pensent qu'un manque de connaissance des procédures pourrait réduire leur participation.

Les femmes auront-elles de la difficulté à dénoncer les crimes dont elles ont été les victimes ? (Q. 13). Il semble, selon la population qui répond à 50% par l'affirmative, que les femmes témoigneront moins que les hommes à cause de la nature intime des révélations qu'elles pourraient faire. Toutefois, ce n'est pas l'opinion des habitants des provinces qui ont été les plus affectées par le génocide. Pour leur part, les rescapés confirment l'opinion générale en y souscrivant à 60 %.

Les femmes et les filles ont-elles plus à perdre que les hommes en témoignant des viols qu'elles ont subis ? (Q. 17) La réponse à cette question confirme en tous points la précédente. On peut conclure que les femmes ont à se décharger d'un plus lourd fardeau que les hommes, pour apporter leur témoignage à la gacaca.

Quant aux stéréotypes qui continuent à peser sur les femmes, ils se manifestent dans les réponses données aux deux questions suivantes. Les femmes convaincues de crimes doivent-elles être plus sévèrement punies que les hommes (Q. 30) et les femmes libérées seront-elles moins bien acceptées dans leur communauté que les hommes ? (Q. 55) On doit noter que la moitié de la population accepte la discrimination sexuelle relative aux peines et que l'autre moitié la refuse. Au sujet de la réintégration des femmes dans la communauté, l'opinion est un peu moins discriminatoire puisqu'une moitié de la population la rejette et qu'un tiers seulement l'accepte. Les femmes sont plus sévères envers elles-mêmes que les hommes de 14 % pour les peines et de 6 % pour le rejet de la communauté.

Les rescapés reproduisent les opinions de la société pour ce qui est de la sévérité des peines. Ils sont cependant plus sévères, en ce qui concerne la réintégration des femmes dans la communauté. Pour leur part, les trois quarts des prisonniers rejettent la discrimination sexuelle des peines. Les prisonniers qui ont fait des aveux sont les plus catégoriques à ce sujet. En ce qui regarde la réintégration des femmes dans leur communauté, les prisonniers ne se distinguent pas de la population.

En somme les femmes, en particulier les plus âgées, auront certainement plus de difficultés que les hommes à témoigner. Les groupes qui se font les avocats des droits des femmes ont à approfondir ces questions.

IX.C. L'influence de l'institution gacaca sur la qualité de la participation de la population

La gacaca est une institution de justice réconciliatrice, fondée sur des valeurs d'universalité, qui doivent faire consensus non seulement au niveau des élites et du gouvernement, comme cela semble être le cas aujourd'hui, mais aussi dans la population rwandaise. Les conditions de son fonctionnement ne seront pas toutes réunies si la compétence et la crédibilité des juges ne sont pas reconnues, si les règles de procédures ne sont pas claires et largement diffusées et enfin si les usagers ne peuvent recourir librement et en toute sécurité à l'institution. Le sondage tente de répondre à quelques-unes de ces questions.

IX.C.1. L'opinion des répondants à propos des valeurs portées par la gacaca

Le sondage a proposé aux répondants de manifester leur point de vue favorable ou défavorable à propos des énoncés suivants : La gacaca permettra-t-elle d'éradiquer la culture de l'impunité ? (Q. 35); familiarisera-t-elle les citoyens avec la justice ? (Q. 36) ; fournira-t-elle l'assise d'une paix sociale durable ? (Q. 40) ; sera-t-elle un outil de médiation ? (Q. 60) ; et de réconciliation ? (Q. 39) ; permettra-t-elle de réaliser une citoyenneté sans catégorisation ethnique ? (Q. 59) et de franchir une nouvelle étape dans le développement du pays ? (Q. 72)

Les réponses à ces questions, sauf une, sont unanimes à plus de 92%. L'opinion nationale adopte ces valeurs sans considérations de province, de sexe, d'âge, de religion, de rôle, etc. Toutefois, l'opinion suppose relativement moins, à 84%, que la gacaca permettra d'éradiquer la culture de l'impunité. Pour leur part, les femmes ne le supposent qu'à 75%. Une chute de confiance significative en l'un des objectifs importants de la gacaca.

Chez les rescapés, la reconnaissance de la gacaca comme moyen de lutter contre l'impunité est plus faible (70%). Cependant, il faut dire, à notre surprise, que

l'objectif d'éradication de l'impunité devient plus crédible avec l'âge des répondants ; une piste à explorer. L'adhésion des femmes rescapées aux grandes valeurs de la gacaca est moins forte de 10%. Elle s'abaisse à 70% pour l'objectif d'éradication de l'impunité et ce qui leur est propre, pour le rétablissement de la paix sociale.

Il faut aussi souligner que les rescapés membres des « nouvelles églises » sont 54% seulement à identifier la lutte à l'impunité comme étant une valeur inhérente à la gacaca ; les protestants sont 65%, les catholiques 74% à le faire. Il semble difficile aux rescapés adeptes des églises nouvelles de croire en la justice humaine. C'est là une piste à explorer.

On peut aussi sonder la population sur l'objectif de justice et de lutte à l'impunité en demandant si la gacaca n'est pas simplement une autre façon d'amnistier les coupables (**Q. 32**)

Cette question suscite plusieurs réponses et tout comme celle relative à l'impunité divise les hommes et les femmes. L'opinion générale, dans laquelle se confondent les prisonniers, refuse cette hypothèse à 60% et l'accepte à 30%. Les femmes la refusent à 50% et l'acceptent à 40%. Les rescapés au contraire l'acceptent à 50% et la refusent à 40%. Force est de constater que ceux à qui justice doit être rendue ne sont pas rassurés quant à la rigueur du processus ; ce qui est très problématique.

IX.C.2. L'opinion des répondants sur la crédibilité des juges et la difficulté de leur tâche

Les juges sont les garants de l'administration de la justice. Seront-ils intègres et motivés par la recherche de la vérité et de la justice ? (**Q. 1**) Sauront-ils inspirer confiance aux rescapés et aux prisonniers ? (**Q. 2**) (**Q. 3** Pourront-ils vraiment exercer leur fonction efficacement sans toucher de rémunération ? (**Q. 4**), Enfin, les juges seront-ils sujets aux représailles de ceux qui seront insatisfaits de leurs décisions : Ce qui pourrait sérieusement compromettre leur travail. ? (**Q. 61**)

La population a tout à fait confiance, à 90 %, en l'intégrité des juges et en leur attachement à la vérité et à la justice (**Q. 1**) Les femmes sont un peu moins confiantes à 85 %. Les prisonniers qui ne font pas d'aveux le sont à 80 %. Les rescapés, pour leur part, ne le sont qu'à 70%.

En ce qui concerne la confiance que les juges inspireront aux parties (**Q. 2**) (**Q. 3**), l'opinion générale accorde une note de 80% à celle qui est relative aux rescapés et 70% à celle relative aux prisonniers. Les prisonniers et les rescapés accordent pour leur part des notes de 80% et de 60% respectivement à la relation de confiance des juges avec chacune des parties, sans les distinguer.

Au problème de l'absence de rémunération des juges (**Q. 4**), la population répond à 80% que cela ne sera pas préjudiciable à la justice. Les prisonniers répondent la même chose à 70% et les rescapés à 65%.

Quant aux représailles exercées sur les juges, (**Q. 61**) l'opinion affiche les mêmes craintes que pour celles visant les autres acteurs. La population est à 50% d'avis que les juges sont en danger et à 40% d'avis contraire. Les rescapés renchérissent là-

dessus, et sont à 60% d'avis que les juges sont en danger. Les prisonniers sont, au contraire d'avis à 60% que les juges ne le sont pas.

On peut faire le commentaire suivant : le niveau relativement faible de confiance des rescapés envers les juges, parmi lesquels ils sont tout de même bien représentés, est préoccupant. C'est pourquoi il a fallu explorer cette question en disséquant l'opinion que les juges portent sur leur institution.

IX.C.3. L'opinion des juges sur l'institution gacaca et ses acteurs

Dans cette section nous réunissons toutes les informations que le sondage nous a fournies sur les juges. Les juges ont environ 40 ans et ils sont à 80% des hommes. Ils ne se distinguent des autres que par les niveaux de scolarisation et d'exposition aux médias. En effet, 18% seulement d'entre eux n'ont pas été scolarisés par rapport à 30% de la population et ils sont 65% à posséder un poste de radio contre 54% dans la population. Signalons aussi que les 2/3 des juges sont établis sur leur colline de longue date (plus de cinq ans). Ils connaissent donc bien le milieu. Les familles des prisonniers sont, quant à elles, 85% à être établies depuis aussi longtemps, les rescapés 45%.

Quant à leurs opinions, les juges se distinguent peu de la population. Ils sont cependant plus convaincus de la nécessité de réduire les peines pour obtenir les confessions et ils admettent moins que la gacaca soit une forme d'amnistie déguisée. En fait les juges se démarquent surtout en ce qu'ils craignent que les témoins et eux-mêmes subissent des représailles. Signalons en guise d'hypothèse à tester que ces inquiétudes pourraient, si la sécurité des juges n'est pas garantie, avoir un impact sur leurs décisions et la justesse des sentences rendues.

Lorsque le niveau de scolarité s'élève les juges craignent que les liens familiaux n'empêchent la population de témoigner franchement. Ils sont un peu moins certains que la gacaca amènera la paix et l'abandon des références ethniques. Ils sont aussi moins satisfaits de l'information donnée à la population.

En ce qui concerne leur propre fonction, les juges les plus instruits ont tendance à penser qu'il leur sera difficile d'agir sans rémunération. Ils ont aussi tendance à croire qu'ils inspireront moins confiance aux rescapés qu'aux prisonniers et que les rescapés se sentiront moins en sécurité pendant et après la gacaca. Ils sont cependant plus sensibles aux souffrances des rescapés et ils craignent que la gacaca ne les traumatise davantage. En ce qui concerne les accusés, ils attachent moins d'importance aux hypothèses de la persistance d'un « esprit génocidaire » et d'une consigne du silence. Ils sont, enfin, plus exempts de préjugés à l'égard des femmes.

Les opinions et les attitudes des juges varient également avec l'accès aux médias. Les juges qui possèdent une radio sont moins satisfaits de l'information fournie à la population. Ils sont, comme les juges les plus instruits, généralement sensibles aux difficultés des rescapés. Les juges les plus exposés aux médias ont tendance à croire qu'ils sauront déceler plus facilement les faux témoignages, particulièrement ceux de l'inculpation. Enfin, et ils se distinguent en cela des juges instruits, ils n'ont pas tendance à penser que des considérations familiales pourraient influencer les témoignages.

En réponse à la question posée plus haut sur la méfiance des rescapés envers leurs juges, on peut faire valoir que la sensibilité opposée des juges qui sont instruits et exposés aux médias pourra jouer un rôle bénéfique dans les panels aux bénéficiaires des rescapés.

IX.C.4. L'opinion des répondants relativement aux procédures

Nous avons voulu savoir si les répondants avaient globalement l'impression d'avoir reçu des explications adéquates sur les buts et les procédures de la gacaca (Q. 38) ; s'ils attachaient de l'importance à la célérité du processus (Q. 33) ; s'ils pensaient que la gacaca devait s'imposer une limite de temps (Q. 37) ; s'ils savaient qui pouvait recevoir des compensations (Q. 19) et s'ils pensaient qu'elles seraient jugées « satisfaisantes » par les bénéficiaires (Q. 18) ; s'ils croyaient que les accusés innocents porteraient plainte contre leurs accusateurs (Q. 23) et s'ils croyaient qu'ils devraient recevoir des compensations (Q. 24)

À la première question, les répondants de la population déclarent à 85% avoir été adéquatement informés. Les rescapés, notamment les femmes, sont de cet avis. Il en va de même des prisonniers qui sont passés aux aveux. Les autres prisonniers ne sont pas aussi satisfaits.

Le sentiment d'avoir été bien informé se confirme avec l'âge des répondants chez les rescapés et les prisonniers.

Dans la population, il se confirme surtout avec le niveau d'éducation des répondants et il est également plus fort chez ceux qui ont pris la décision de témoigner. On note ici une corrélation intéressante de l'information et de la participation. Toutefois, la radio ne semble pas avoir été un médium privilégié dans la transmission de l'information puisque ceux qui possèdent une radio ne se disent pas mieux informés que les autres.

À la question suivante relative à la célérité du processus (Q. 33), tout le monde réagit très favorablement et considère que la gacaca sera plus efficace que les autres institutions judiciaires existantes.

À l'autre question d'efficacité touchant l'imposition d'une limite de temps à la gacaca (Q. 37) les réponses ne sont pas unanimes. La population et les rescapés y sont favorables à 60% alors que ceux qui sont en faveur de cette proposition représentent plus de 80% parmi les prisonniers. On peut voir par la réponse à cette question combien les deux groupes, qui sont pourtant tous les deux très concernés, visent à atteindre des objectifs différents.

La loi sur les compensations financières n'était pas adoptée au moment du sondage, mais on discutait publiquement des bénéficiaires (Q. 19) et des sommes allouées (Q. 18). L'opinion globale, qui ajoute les rescapés et les prisonniers à la population, est fortement d'accord, à environ 80%, que des réparations financières soient versées aux proches immédiats des victimes et non à tous ceux qui pourraient se porter partie civile. Cette convergence d'opinions se confirme tout à fait avec l'âge des répondants. Au sujet des montants à verser deux personnes sur trois reconnaissent que les compensations ne pourront être satisfaisantes.

Les deux dernières questions traitent des recours éventuels pour avoir été emprisonnés sous de fausses accusations et sur les réparations qui pourraient en résulter (Q. 23) (Q. 24). Ces questions ne sont pas beaucoup discutées publiquement mais il est improbable que les lois sur la gacaca prévoient quoi que ce soit de pareil. Par contre, les recours devant les juridictions ordinaires sont possibles. À ce sujet, la population est quelque peu irréaliste en pensant à 70 - 75% que les recours et les compensations sont envisageables. Les valeurs des prisonniers et des rescapés sont plutôt de l'ordre de 40 - 50%.

Il semble donc, d'après les réponses données à toutes ces questions, que ni l'information ni l'intérêt ne manquent, parmi les principaux acteurs, pour le fonctionnement et les procédures de la gacaca.

IX.C.5. L'opinion des répondants relativement aux questions de sécurité et d'ordre publics

Il est déjà apparu clairement, après avoir mesuré l'ampleur des craintes de représailles dans l'opinion globale, que l'une des conditions critiques de la réussite de la gacaca était d'ordre sécuritaire. Une attention spéciale doit être apportée à la protection des personnes et des biens.

Nous avons explicitement demandé aux répondants si, à leur avis, les rescapés et les prisonniers éprouveront des sentiments de crainte dus à l'insécurité pendant (Q. 64) (Q. 65) et après les audiences (Q. 68) (Q.69) et si les autorités ne devraient pas assurer une surveillance accrue de l'ordre public (Q. 67) pendant la gacaca ?

À la question de savoir si les rescapés et les prisonniers auront peur pendant la gacaca, (Q. 64) la population répond par l'affirmative à 50% (40% par la négative) pour les rescapés et à 60% par l'affirmative (30% par la négative) pour les prisonniers. L'opinion des intéressés va dans le sens de leur propre préoccupation : les rescapés répondent par l'affirmative à 90% en ce qui les concerne eux-mêmes et à 50-55% en ce qui concerne les prisonniers. Pour leur part, les prisonniers ne reconnaissent qu'à 35 - 40% la peur des rescapés et ils sont 45 à 55% à penser qu'ils auront peur eux-mêmes. Signalons que le sentiment de peur varie avec l'âge des intéressés. Les rescapés les plus jeunes et les plus âgés sont beaucoup plus inquiets (variation de l'ordre de 40%) que les personnes de 40 ans, alors que les peurs des prisonniers se résorbent avec l'âge.

Les sentiments d'insécurité disparaîtront après la gacaca (Q. 68) (Q. 69) aussi bien chez les victimes que chez les prisonniers acquittés. C'est ce que la population reconnaît à 90% pour les victimes et à 60% pour les prisonniers. Cependant, les rescapés ne le reconnaissent qu'à 60 - 70%. Pour leur part, les prisonniers sont encore 40% à penser que, même acquittés, ils ne seront toujours pas rassurés.

Enfin, on s'est demandé si, de l'avis des répondants, les gardiens de l'ordre ne devront pas être plus vigilantes pendant la gacaca pour assurer la sécurité et diminuer les craintes de la population (Q. 67). En réponse à cette question, l'opinion globale est unanime à 100% : Il faut absolument garantir la sécurité de tous les citoyens pendant le déroulement de la gacaca. Cela ne laisse planer aucun doute sur la responsabilité que la population demande aux autorités d'assumer.

IX.D. L'opinion des répondants sur l'effet réconciliateur de la gacaca

Le sondage avait également pour objectif de connaître l'état de l'opinion sur les possibilités de réconciliation que la gacaca engendrera. Les confessions, les témoignages, les acquittements, les travaux communautaires, la cohabitation, le rôle médiateur des juges et les incitations à pardonner sont les éléments sur lesquels l'analyse a porté.

IX.D.1. L'opinion des répondants relative aux facteurs de tension inhérents au processus

Les questions suivantes traitent des conséquences négatives que pourraient anticiper les répondants. Les témoignages de la population aggraveront-ils les tensions entre les familles d'un même voisinage ? (**Q. 50**) Qu'en est-il, plus spécifiquement, des révélations des sévices sexuels infligés aux femmes et aux jeunes filles ? (**Q. 51**) Les familles des coupables seront-elles rancunières ? (**Q. 53**) La suspicion de la communauté à l'égard des familles des coupables persistera-t-elle ? (**Q. 54**) Les coupables verront-ils leurs biens familiaux saisis ? (**Q. 55**) Enfin, la cohabitation entre les rescapés et les prisonniers relâchés ne se fera-t-elle pas difficilement ? (**Q. 57**)

Les réponses à la question relative aux effets perturbateurs des témoignages de la population (**Q. 50**) montre que l'opinion est partagée. La moitié des répondants dans la population et dans les prisons pensent que la communauté sera perturbée par les témoignages publics et 40% pensent que les témoignages de la population n'aggraveront pas les tensions entre familles. Quant aux rescapés, les trois quarts pensent que les déclarations de la population perturberont la communauté. Toutefois, ces craintes s'estompent quelque peu avec l'âge mais s'accroissent avec l'éducation des répondants.

Par contre sur l'effet des révélations des sévices sexuels infligés aux femmes et aux jeunes filles (**Q. 51**), l'opinion générale semble moins s'inquiéter puisque 60% des gens pensent qu'elles n'auront pas d'impact négatif. Les prisonniers qui n'ont pas fait d'aveu pensent pareillement. De l'autre côté, l'opinion des rescapés et des prisonniers qui ont fait des aveux est partagée en deux blocs égaux de 40%. Les craintes de cette nature qui sont fortes chez les jeunes s'estompent rapidement avec l'âge.

Les sentiments de rancune que peuvent éprouver ceux qui sortiront de prison après avoir purgé leurs peines auront-ils un impact sur la cohésion sociale ? (**Q. 53**) L'opinion générale pense à 50% que les prisonniers ne seront pas rancuniers et à 40% qu'ils le seront.

Les prisonniers et les rescapés ont des opinions contraires à ce sujet. Les 2/3 des rescapés pensent qu'ils seront rancuniers alors que les 2/3 des prisonniers pensent que les prisonniers libérés ne voudront pas se venger. Il faut souligner ici que les rescapés d'âge mûr (45-54 ans) sont moins préoccupés par cette rancune présumée des condamnés libérés.

La quatrième question traite de la suspicion de la communauté à l'égard des familles des coupables (**Q. 54**). L'opinion générale pense à 50% que la communauté n'entreprendra pas de méfiance et à 40% qu'une méfiance persistera.

Ici encore les rescapés et les prisonniers ont des opinions opposées puisque 50% des rescapés pensent que la communauté se méfiera des prisonniers libérés et les prisonniers à 50 % pensent que la communauté ne sera pas suspicieuse.

La question suivante est purement hypothétique et concerne la saisie judiciaire des biens familiaux des prisonniers. De telles saisies pourraient avoir des conséquences imprévisibles sur la cohésion de la communauté. À ce sujet les 2/3 de la population pensent qu'il peut y avoir des saisies alors que les prisonniers ne sont que la moitié à le croire. Pour leur part les rescapés pensent à 80% qu'on pourra saisir les biens des prisonniers.

Enfin, la dernière question évalue de façon synthétique la possibilité de cohabiter des rescapés et des prisonniers relâchés (**Q. 57**). Cette cohabitation ne sera-t-elle pas difficile ? La population répond à 50% qu'elle ne sera pas difficile et à 40% qu'elle le sera. Sur cette question, l'opinion des femmes penche dans le sens contraire.

Les rescapés et les prisonniers ont aussi des opinions opposées. La moitié des hommes rescapés et les deux tiers des femmes rescapées pensent que la cohabitation sera difficile. De leur côté les prisonniers sont 60% à penser que la cohabitation ne sera pas difficile.

On peut résumer cette section en disant que l'opinion générale est partagée en deux blocs de 50% et 40% sur l'influence des facteurs qui peuvent avoir un impact déstabilisateur sur la communauté. Quant aux opinions des rescapés et des prisonniers, elles s'opposent sur ce point. Les prisonniers vont dans le sens d'une minimisation des facteurs négatifs et les rescapés dans le sens de leur maximisation.

IX.D.2. Les opinions des répondants relatives aux facteurs positifs inhérents à la gacaca

Les questions suivantes traitent des facteurs de réconciliation de la gacaca : Les confessions contribueront-elles à la réconciliation ? (**Q. 49**) L'acquittement des prévenus facilitera-t-il leur réintégration dans la communauté ? (**Q. 42**) Les travaux communautaires des prisonniers condamnés faciliteront-ils la réconciliation ? (**Q.44**) Les juges de la gacaca sauront-ils être des agents médiateurs et réconciliateurs des familles après la gacaca ? (**Q. 52**) Le processus de la gacaca permettra-t-il aux victimes de pardonner et de compatir avec les coupables qui le leur demanderont ? (**Q.45**) (**Q. 46**) Enfin, les familles du condamné et de la victime pourront-elles se réconcilier ? (**Q. 43**)

À la première question de savoir si les confessions des accusés contribueront à la réconciliation (**Q. 49**) La population répond « oui » à 95%. Quelques réserves sont émises par les femmes rescapées et par les prisonniers qui ne sont pas passés aux aveux, puisqu'ils ne concourent qu'à 85 % à l'opinion globale.

À la question suivante relative à l'effet de la gacaca sur la réintégration des prévenus acquittés et de leur famille (**Q. 42**), la population et les prisonniers répondent à plus

de 90% que l'acquittement sera propice à la réintégration dans la communauté des prévenus libérés et de leur famille. Les rescapés sont d'accord là-dessus mais au trois quarts seulement.

À la question de savoir si les travaux que les prisonniers exécuteront dans leur communauté favoriseront la réconciliation (Q. 44), la population et les prisonniers ont répondu « oui » à plus de 90%. Les rescapés, comme pour la question précédente, ont répondu « oui » aux 3/4.

À cette autre question sur la capacité des juges à devenir des agents médiateurs et réconciliateurs des familles après la gacaca, (Q. 52) l'opinion globale a répondu unanimement « oui » à 85 - 90%.

Les questions relatives au pardon et à la compassion des victimes envers les coupables repentis (Q.45) (Q.46) obtiennent des réponses positives de plus de 80% des répondants.

La dernière question est plus directe : les familles du condamné et de la victime pourront-elles se réconcilier ? (Q.43) La population répond par l'affirmative à 70%. Les prisonniers sont encore plus affirmatifs, à plus de 80%. Les rescapés n'acquiescent à cette question qu'à 45 - 50%.

IX.E. Les distances entre les échantillons de rescapés et de prisonniers de la population

Les résultats antérieurs montrent que les opinions des rescapés et des prisonniers, sont souvent fort différentes. Dans la présente section, nous mettons en relief la force des opinions de chacun et mesurons la distance qui les sépare.

Pour simplifier la comparaison, les rescapés et les prisonniers sont regroupés sans tenir compte des sexes et des aveux. Les considérations sur les biais dûs à l'hétérogénéité et à la représentativité statistique de ces nouvelles catégories ne sont pas vraiment déterminantes pour les besoins de l'analyse. En revanche, la comparaison fine des intensités des opinions des prisonniers, selon qu'ils sont passés aux aveux ou non, sera faite dans la section suivante.

La force avec laquelle une opinion est soutenue peut être mesurée par une valeur d'intensité et la distance par un écart. La valeur d'intensité de l'opinion qui est ici retenue est la résultante (ou la somme) des forces des opinions, positives et négatives, qui se sont exprimées sur une question. Cette valeur est assez illustrative lorsque les opinions sont très polarisées et que les indécis sont peu nombreux, comme cela est le cas ici.

Les opinions sont quantifiées ainsi: + 1,0 est donné à la réponse positive exprimée avec l'adhésion la plus complète. + 0,75 à la réponse donnée avec une adhésion forte; + 0,50 au « oui simple » et + 0,25 au neutre tendant vers le positif. Au neutre-neutre on donne une valeur nulle. La valeur -0,25 au neutre tendant vers le négatif. La valeur - 0,50 à la réponse négative simple. La valeur -0,75 au « non intense », et enfin la valeur -1,0. au « non » le plus intense.

Les opinions des rescapés et des prisonniers sont classées en cinq catégories déterminées par la position relative de leurs valeurs d'intensité par rapport à l'intensité de l'opinion générale, qui servira de point de référence. Les cinq catégories sont:

- 1- Convergence des opinions des rescapés et des prisonniers vers l'opinion de la population ;
- 2- Divergence des opinions des rescapés et des prisonniers de part et d'autre d'une opinion populaire médiane ;
- 3- Divergence de l'opinion des rescapés d'une opinion globale constituée de la population et des prisonniers ;
- 4- Divergence de l'opinion des prisonniers d'une opinion globale constituée de la population et des rescapés ;
- 5- Divergence de l'opinion de la population d'une opinion globale constituée des rescapés et des prisonniers.

IX.E.1. Première catégorie d'opinions : Convergence des opinions des rescapés et des prisonniers vers l'opinion de la population

Les rescapés et les prisonniers sont d'accord avec la population sur les grands objectifs de la gacaca. Le consensus est extrêmement fort, lorsque la valeur d'intensité de l'adhésion à l'opinion est supérieure à 85%. Il est fort lorsque les valeurs sont entre 50% et 85% et moyen à faible sous 50 %.

IX.E.1.1. Les opinions globales les plus consensuelles :

1. L'importance de la gacaca pour le développement du pays ;
2. La nécessité d'assurer la sécurité publique pendant la gacaca ;
3. L'aspect médiateur de la gacaca ;
4. L'objectif de vérité et de justice des rescapés ;
5. L'objectif de justice pour les prévenus innocents injustement emprisonnés ;

IX.E.1.2. Les opinions globales fortement consensuelles :

1. La honte et le discrédit attachés aux faux témoignages ;
2. La valeur éducative de la gacaca dans le domaine des droits et de la justice ;
3. L'efficacité de la gacaca par rapport à la justice formelle ;
4. La possibilité pour les juges d'agir comme médiateur après la gacaca ;
5. La participation active des femmes et leur bonne compréhension du processus ;
6. Le motif de l'inculpation : témoigner du génocide ;
7. Le mobile des rescapés de ramener l'harmonie dans la communauté ;
8. La compassion des rescapés envers les prévenus faussement accusés ;
9. La contribution des confessions des accusés à la réconciliation ;
10. La restriction des compensations aux proches ;

IX.E.1.3. Les opinions globales moyennement et faiblement consensuelles :

1. L'influence inhibitrice de la tradition sur les femmes ;
2. Les mobiles des témoins à décharge ;
3. Le montant insatisfaisant des réparations ;
4. Le fardeau des révélations à caractère sexuel.

IX.E.2. Deuxième catégorie d'opinions : Divergences d'opinions des rescapés et des prisonniers de part et d'autre d'une opinion populaire médiane

Les opinions sont rangées par ordre décroissant d'intensité de l'opinion moyenne de la population qui sert de référence. La liste est fractionnée en deux afin d'en simplifier la lecture et distinguer les assertions affirmatives des rescapés et les assertions affirmatives des prisonniers. Les assertions sont données avec les écarts simples qui séparent les deux groupes.

IX.E.2.1. Les opinions affirmatives des rescapés

1. La persistance de l'idéologie génocidaire chez prisonniers (écart de 84%) ;
2. L'imposition aux femmes de peine plus sévères (écart de 70%) ;
3. L'influence d'une consigne du silence chez les prisonniers (écart de 68%) ;
4. La motivation des aveux par la réduction de peine (écart de 64%) ;
5. Les représailles contre témoins de l'inculpation (écart de 64%) ;
6. La saisie des biens familiaux des condamnés (écart de 53%) ;
7. Les représailles contre les juges (écart de 44%) ;
8. La rancune des condamnés (écart de 44%) ;
9. La difficile cohabitation des familles de coupables et de rescapés (écart de 42%) ;
10. La méfiance à l'égard des familles des coupables (écart de 30%) ;
11. L'ampleur des faux témoignage à décharge (écart de 27%) ;
12. L'ostracisme des femmes libérées dans la communauté (écart de 23%).

IX.E.2.2. Les opinions affirmatives des prisonniers

1. La réconciliation familiale du coupable et de la victime après la gacaca (écart de 68%) ;
2. La fréquence élevée des faux témoignage à charge (écart de 27%) ;
3. La réintégration communautaire des accusés innocentés (écart 33%) ;
4. Les représailles contre les témoins à décharge (écart de 21%) ;
5. La crédibilité des juges aux yeux des accusés (écart de 20%) .

IX.E.3. Troisième catégorie d'opinions : Divergences d'opinions des rescapés par rapport à la population et aux prisonniers.

Ces opinions sont regroupées en trois sous catégories selon le niveau de l'intensité de l'opinion moyenne de la population et des prisonniers. Elles sont rangées par ordre décroissant d'intensité de l'opinion moyenne. Les écarts d'intensité de l'opinion de rescapés sont donnés entre parenthèses.

IX.E.3.1. Opinions moyennes fortement consensuelles (intensité de 65% à 90%) dont s'écartent les rescapés.

1. La gacaca est une étape essentielle vers l'unité et la réconciliation (écart des rescapés de -21 %) ;
2. La gacaca est une étape vers une citoyenneté sans catégorisation ethnique (écart des rescapés de -17 % ;

3. Les juges seront intègres et respecteront la vérité et le droit de chacun (écart des rescapés de -30 %) ;
4. Les rescapés se sentiront plus en sécurité après que les jugements auront été prononcés (écart des rescapés de -38 %) ;
5. La gacaca permettra d'éradiquer la culture de l'impunité (écart des rescapés de -20 %) ;
6. Les rescapés participeront à la gacaca pour retrouver la paix intérieure (écart des rescapés de -30 %) ;
7. Les travaux communautaires devraient être faits dans le secteur de résidence du condamné pour faciliter sa réintégration dans la communauté (écart des rescapés de -35 %) ;
8. La gacaca fournira à la société rwandaise la base d'une paix durable (écart des rescapés de -34%) ;
9. Après la gacaca il sera plus facile aux rescapés d'accorder le pardon à ceux qui le demanderont (écart des rescapés de -20 %) ;
10. La population a reçu des explications adéquates sur les buts et procédures de la gacaca (écart des rescapés de -16 %) ;

IX.E.3.2. Opinions moyennement consensuelles (intensité de 40% à 60%) dont s'écartent les rescapés.

1. Les traumatismes consécutifs à 1994 sont en diminution lente, mais constante (écart des rescapés de -42%) ;
2. Les juges inspireront confiance aux rescapés (écart des rescapés de -24%) ;
3. Il est nécessaire de réduire les peines et d'instaurer les travaux communautaires pour obtenir les confessions (écart des rescapés de -42%) ;
4. Les travaux communautaires sont beaucoup moins punitifs que la prison (écart des rescapés de +30%).

IX.E.3.3. Opinions faiblement endossées par la population et les prisonniers mais qui sont très soutenues par les rescapés

1. La gacaca va augmenter les traumatismes des rescapés (écart des rescapés de +70%) ;
2. Les rescapés se sentiront en insécurité dans la gacaca (écart des rescapés de +70%) ;
3. Ceux qui ne recourent pas à la procédure d'aveu se taisent pour ne pas ternir l'image de leur famille (écart des rescapés de +50%) ;
4. Les témoignages de la population aggraveront les tensions entre les familles de la communauté (écart des rescapés de +40 %) ;
5. Personne ne témoignera contre un membre de sa famille (écart des rescapés de +40%) ;
6. Les prévenus qui auront confessé subiront des représailles de leurs complices qui n'auront pas fait d'aveux (écart des rescapés de +30%) ;
7. La gacaca est une façon d'amnistier les coupables (écart des rescapés de +25%) ;
8. Les femmes auront de la difficulté à révéler les violences sexuelles dont elles ont été victimes (écart des rescapés de +10%).

IX.E.4. Quatrième catégorie d'opinions : Divergences d'opinions des prisonniers par rapport à l'opinion conjointe de la population et des rescapés

1. Ceux qui n'ont pas fait d'aveux sont présumés innocents jusqu'à preuve du contraire (écart des prisonniers de +20%)
2. La gacaca n'atteindra pas ses objectifs si elle dure trop longtemps (écart des prisonniers de +30%)
3. Les familles empêcheront les enfants violentés sexuellement de témoigner (écart des prisonniers de +26%)

IX.E.5. Cinquième catégorie d'opinions : Divergences de la population par rapport à l'opinion commune des rescapés et des prisonniers

1. Les juges s'acquitteront bien de leur fonction malgré l'absence de rémunération (écart de la population de +15%) ;
2. Les accusés reconnus innocents porteront plainte contre leurs accusateurs (écart de la population de +35%) ;
3. Les accusés innocentés recevront des réparations (écart de la population de +38%) ;
4. La gacaca présente peu d'intérêt pour les rescapés qui ont déjà trop souffert (écart de la population de -22%)
5. Les révélations des viols de jeunes filles et de femmes bloqueront le processus de réconciliation (écart de la population de +10%) ;

IX. F. Les distances qui séparent les prisonniers ayant avoué des autres prisonniers.

Les écarts sont rangés par ordre décroissant dans deux sous catégories en fonction de leurs niveaux de signification.

IX.F.1. Écarts significatifs

1. Les accusés qui auront avoué subiront des représailles de la part de leurs anciens complices (les confessants sont 66% plus affirmatifs que les non-confessants) ;
2. Les accusés qui n'avouent pas agissent ainsi pour ne pas ternir l'image de leur famille (les confessants sont 60% plus affirmatifs que les non-confessants) ;
3. Les accusés qui n'avouent pas jugent qu'ils ont fait obéissent à une idéologie génocidaire (les confessants sont 56% plus affirmatifs que les non-confessants) ;
4. Les accusés qui ne font pas d'aveux obéissent à une consigne de silence (les confessants sont 55% plus affirmatifs que les non-confessants) ;
5. Les accusés qui avouent sont plus motivés par la réduction de peine que par les remords (les non-confessants sont 50% plus affirmatifs que les confessants).

IX.F.2. Écarts moins significatifs

1. Les témoins à charge seront victimes de représailles (les confessants sont 26% plus affirmatifs que les non-confessants) ;
2. L'accusé qui n'aura pas fait d'aveux sera présumé innocent dans les juridictions Gacaca (les non-confessants sont 22% plus affirmatifs que les confessants) ;
3. Les confessions des accusés contribueront à la réconciliation (les non-confessants sont 2% moins affirmatifs que les confessants) ;
4. Les parents empêcheront les enfants victimes de violences sexuelles de les révéler (les confessants sont 21% plus affirmatifs que les non-confessants) ;
5. Les femmes révéleront difficilement les violences sexuelles dont elles ont été victimes (les confessants sont 20% plus affirmatifs que les non-confessants).

Énoncés du questionnaire

- Q.1. Inyangamugayo zizaba abacamanza beza bubahiriza ukuri n'uburenganzira bwa buri wese.
 Les Inyangamugayo seront des juges intègres qui respecteront la vérité et le droit de chacun.
◆ The Inyangamugayo will be honest judges who respect truth and individual rights.
- Q.2. Inyangamugayo zizagirirwa ikizere n'abarokotse.
 Les Inyangamugayo inspireront confiance aux rescapés.
◆ The Inyangamugayo inspire trust amongst the genocide survivors.
- Q.3. Inyangamugayo zizagirirwa ikizere n'abaregwa.
 Les Inyangamugayo inspireront confiance aux accusés.
◆ The Inyangamugayo inspire trust amongst the accused.
- Q.4. Inyangamugayo zizarangiza neza inshingano zazo nubwo nta gihembo.
 Les Inyangamugayo s'acquitteront bien de leur fonction malgré l'absence de rémunération.
◆ The Inyangamugayo will successfully fulfill their role despite the absence of remuneration.
- Q.5. Abashinja bazitabira inkiko Gacaca cyane kugira ngo hatazagira uwashidikanya ko itsembabwoko n'itsembatsemba n'ibyaha byibasiye inyoko muntu byabaye.
 Les témoins à charge participeront à la Gacaca surtout pour qu'on ne mette plus en doute les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité.
◆ Prosecution witnesses want to participate in Gacaca to eliminate any doubts surrounding crimes of genocide and crimes against humanity.
- Q.6. Abashinjura bazigaragaza muri Gacaca kugirango bagabanye uburemere bw'itsembabwoko n'itsembatsemba n'ibindi byaha byibasiye inyoko muntu.
 Les témoins à décharge se manifesteront pour minimiser l'ampleur des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité.
◆ Defense witnesses will intervene in Gacaca in an attempt to diminish the magnitude of crimes of genocide and crimes against humanity.
- Q.7. Abagore basobanukiwe na Gacaca kandi ntibazahwema kugira uruhare rugaragara mur izo nkiko.
 Les femmes comprennent le processus de la Gacaca et en seront, tout au long, des participantes actives.
◆ Women understand the Gacaca process and will be active participants throughout.
- Q.8. Mu nkiko Gacaca hazaboneka ubuhamya bwinshi bushinja bw'ibinyoma.
 Il y aura beaucoup de faux témoignages à charge dans la Gacaca.
◆ A large amount of false accusations will be made during Gacaca.
- Q.9. Mu nkiko Gacaca hazaboneka ubuhamya bwinshi bushinjura bw'ibinyoma.
 Il y aura beaucoup de faux témoignages à décharge dans la Gacaca.
◆ There will be a large amount of false defense testimony during Gacaca.
- Q.10. Abazatanga ubuhamya bw'ibinyoma mu Nkiko Gacaca bazatakaza ikizere cy'abatuye.
 Les témoins (à décharge et à charge) qui feront des faux témoignages seront discrédités dans leur communauté.
◆ Those who give false testimony, either in defense or accusation, will be discredited within their community.
- Q.11. Abazatanga ubuhamya mu binyoma amaherezo bazakurikiranwa cyane n'ubucamanza nyuma ya Gacaca.

- Les témoins (à charge et à décharge) qui feront des faux témoignages seront poursuivis en justice par la suite.**
 - ◆ Those who give false testimony, either in defense or accusation, will be subsequently prosecuted by the law.
- Q.12. Ntawuzahamya icyaha umuntu wo mu mumuryango we.
 - Personne ne témoignera contre un membre de sa famille.**
 - ◆ No one will testify against a member of his/her own family.
- Q.13. Bizagora abari n'abategarugore bafashwe ku ngufu gutanga ubuhamya bw'ibyo bakorewe.
 - Les femmes révéleront difficilement les violences sexuelles dont elles ont été les victimes.**
 - ◆ Women will have difficulty revealing themselves as victims of sexual violence.
- Q.14. Abana bafashwe ku ngufu bazabuzwa n'imiryango yabo kubitangira ubuhamya.
 - Leurs familles empêcheront les enfants qui ont été victimes de violences sexuelles de le révéler.**
 - ◆ Children will be prevented by their parents from revealing themselves as victims of sexual violence.
- Q.15. Abacitse ku icumu bazitabira inkiko Gacaca cyane cyane kugira ngo bamenye ababiciye.
 - Les rescapés participeront à la Gacaca surtout pour connaître l'identité de ceux qui ont commis des crimes contre leurs familles.**
 - ◆ Genocide survivors will participate in Gacaca mostly to know the identity of those who committed crimes against their family.
- Q.16. Abacitse ku icumu bazitabira inkiko Gacaca cyane cyane kugirango ababiciye bahanwe nta kabuza.
 - Les rescapés participeront à la Gacaca surtout pour s'assurer que ceux qui ont tué les leurs ne puissent échapper à la punition.**
 - ◆ Genocide survivors will participate in Gacaca mostly to ensure that the guilty are punished.
- Q.17. Abari n'abategarugori bafashwe ku ngufu bazatakaza kurusha uko bazungukira muri Gacaca.
 - Les femmes qui ont été victimes des violences sexuelles ont plus à perdre qu'à gagner de la Gacaca.**
 - ◆ Women who were victims of sexual violence stand more to lose than to gain through Gacaca.
- Q.18. Abaregera indishyi mu Nkiko Gacaca ntibazanyurwa n'izo bazagenerwa.
 - Ceux qui se porteront « partie civile » ne seront pas satisfaits des réparations qui leur seront proposées.**
 - ◆ Those who claim financial compensation will not be satisfied by what is offered to them.
- Q.19. Indishyi zizahabwa abagize umulyango wa hafi (abashakanye n'abana babakomokaho).
 - Seule la famille nucléaire aura droit aux compensations.**
 - ◆ Only immediate family has a right to compensation.
- Q.20. Abacitse ku icumu babona Gacaca ntacyo ibamariye kigaragara kuko bababaye bikomeye.
 - La Gacaca présente peu d'intérêt pour les rescapés parce qu'ils ont trop souffert.**
 - ◆ Because genocide survivors have suffered so much, Gacaca is of little interest to them.
- Q.21. Abaregwa barengana bemera ko Gacaca izabarenganura.
 - Les accusés qui sont innocents comptent sur la Gacaca pour le faire reconnaître.**
 - ◆ Those accused unjustly are relying on Gacaca to redeem them.

- Q.22. Kugeza igihe icyaha kizamuhama, uregwa atemera icyaha bivuga ko ari umwere.
- Jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité soit faite, l'accusé qui n'aura pas fait d'aveux sera présumé innocent dans les juridictions Gacaca.**
 - ◆ The accused who have not confessed will be presumed innocent during the Gacaca process.
- Q.23. Abazahanagurwaho icyaha bazarega ababashinje ibinyoma.
- Les accusés reconnus innocents porteront plainte contre leurs accusateurs.**
 - ◆ The accused who are found innocent will bear malice towards their accusers.
- Q.24. Abazahanagurwaho icyaha bazahabwa indishyi z'akababaro.
- Les accusés qui seront reconnus innocents recevront des réparations.**
 - ◆ The accused who are found innocent will receive compensation.
- Q.25. Abirega bakemera icyaha si uko bababajwe n'ibyo bakoze ahubwo babigirira cyane cyane kugabanyirizwa ibihano.
- Les accusés qui se prévaudront de la procédure d'aveu le feront surtout pour bénéficier d'une réduction de peine et non parce qu'ils éprouvent des remords.**
 - ◆ The accused who participate in the confession process do so mostly to benefit from a sentence reduction and not because they feel remorse.
- Q.26. Abaturage bemera ko ari ngombwa kugabanya igihe cy'igifungo no gutanga imirimo nsimburagifungo kugira ngo abaregwa ubwicanyi n'ibindi byaha bikomeye birege.
- La population trouve qu'il est nécessaire de réduire les peines de prison et d'instaurer des travaux d'intérêt général pour obtenir la confession des coupables de crimes graves.**
 - ◆ People find it necessary to reduce sentences and instate community work requirements (TIG: travaux d'intérêt général) in order to elicit confessions from the perpetrators of serious crimes.
- Q.27. Abakoze ibyaha ntibirege baba bakurikiza amabwiriza yo guceceka bahawe n'abo bafatanyije ibyaha.
- Les accusés qui ne recourent pas à la procédure d'aveu obéissent à une consigne du silence.**
 - ◆ The accused who have not confessed are obeying a pact of silence.
- Q.28. Abakoze ibyaha ntibirega kugira ngo imiryango yabo idaseba.
- Ceux qui ne recourent pas à la procédure d'aveu se taisent pour ne pas ternir l'image de leur famille.**
 - ◆ The accused who have not confessed are trying to avoid tarnishing their family's reputation.
- Q.29. Abakoze itsembabwoko n'itsembatsemba n'ibyaha byibasiye inyoko muntu ntibirega kuko bumva ko ibyo bakoze byagombaga gukorwa.
- Ceux qui ont commis des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité et qui ne l'avouent pas jugent qu'ils ont fait ce qui devait être fait.**
 - ◆ Those who committed crimes of genocide and crimes against humanity but refuse to confess maintain that they did what had to be done.
- Q.30. Abagore bakoze itsembabwoko n'itsembatsemba n'ibindi byaha byibasiye inyoko muntu bakwiye ibihano bikomeye kurusha bagenzi babo b'abagabo.
- Les femmes qui ont commis le crime de génocide ou des crimes contre l'humanité méritent des peines plus sévères que leurs homologues masculins.**

- ◆ Women who committed crimes of genocide or crimes against humanity deserve harsher punishments than their male counterparts.
- Q.31. Imirimo nsiburagifungo ni igihano gikomeye kurusha igifungo.
 - **Les travaux d'intérêt général sont une punition plus grande que l'emprisonnement.**
 - ◆ TIG as a punishment is worse than imprisonment.
- Q.32. Inkiko Gacaca ni uburyo bwo kurekura abakoze itsembabwoko.
 - **La Gacaca est une façon d'amnistier les coupables.**
 - ◆ Gacaca is a form of amnesty.
- Q.33. Inkiko Gacaca zizatuma imanza z'ibyaha byerekeranye n'itsembabwoko n'itsembatsemba n'ibindi byaha byibasiye inyoko muntu zirangizwa vuba kandi neza kurusha inkiko zisanzwe ziriho.
 - **La Gacaca permettra de juger plus rapidement et plus équitablement les crimes contre l'humanité et les crimes reliés au génocide que les autres institutions judiciaires existantes.**
 - ◆ Gacaca will judge crimes against humanity and crimes related to the genocide more quickly and fairly than other existing judicial institutions.
- Q.34. Inshingano z'umunyarwandakazi mu muco karande w'abanyarwanda zizabuza abagore kwitabira Inkiko Gacaca.
 - **Le rôle traditionnel de la femme dans la culture rwandaise va inhiber sa participation active dans la Gacaca.**
 - ◆ The traditional role of women in society will inhibit their active participation in Gacaca.
- Q.35. Gacaca izatuma umuco wo kudahana ucika burundu.
 - **La Gacaca permettra d'éradiquer la culture de l'impunité.**
 - ◆ Gacaca will eradicate the culture of impunity.
- Q.36. Nyuma ya Gacaca, abaturage bazaba barumvise imikorere y'ubutabera bityo bazarusheho guharanira uburenganzira bwabo mu zindi nkiko.
 - **Après la Gacaca, les citoyens auront compris le fonctionnement de la justice et feront ainsi mieux valoir leurs droits devant les autres juridictions.**
 - ◆ After Gacaca, citizens will better understand justice and, as a result, will value their rights with respect to other jurisdictions.
- Q.37. Gacaca ntizagera ku nshingano zayo niba ifashe igihe kirekire cyane.
 - **La Gacaca n'atteindra pas ses objectifs si elle dure trop longtemps.**
 - ◆ Gacaca will be less effective if it lasts too long.
- Q.38. Abaturage basobanuriwe ku buryo bukwiye intego n'imikorere ya Gacaca.
 - **La population a reçu des explications adéquates sur les buts et les procédures de la Gacaca.**
 - ◆ The Rwandan people have been adequately sensitized on the purpose and procedure of Gacaca.
- Q.39. Gacaca ni intambwe ya ngombwa igana ku bumwe n'ubwiyunge bw'abanyarwanda.
 - **La Gacaca est une étape essentielle vers l'unité et la réconciliation des Rwandais.**
 - ◆ Gacaca is an essential step towards unity and reconciliation in Rwanda.
- Q.40. Gacaca izatuma haboneka amahoro arambye mu banyarwanda.
 - **La Gacaca fournira à la société rwandaise la base d'une paix durable.**
 - ◆ Gacaca will facilitate sustainable peace within Rwandan society.

- Q.41. Abacitse ku icumu bazitabira inkiko Gacaca cyane cyane kugirango bongere kugira amahoro ku mutima.
- Les rescapés participeront à la Gacaca surtout pour retrouver la paix intérieure.**
 - ◆ Genocide survivors want to participate in Gacaca to regain peace of mind.
- Q.42. Uwahanaguweho icyaha n’umuryango we nyuma ya Gacaca bazava mu rwicyekwe kandi bongere kubana neza n’abandi.
- L’accusé reconnu innocent et sa famille ne seront plus l’objet de suspicion après les juridictions Gacaca et seront complètement réintégrés dans la communauté.**
 - ◆ The family of those accused who are found innocent will no longer be the target of prejudice after Gacaca but will be completely reintegrated within their community.
- Q.43. Nyuma ya Gacaca, imiryango y’uwakatiwe n’iyuwishwe iziyunga.
- Après la Gacaca, les familles du condamné et de la victime se réconcilieront.**
 - ◆ Once the judgments have been pronounced, the families of the condemned and those of the victims will reconcile with one another.
- Q.44. Byaba byiza ko imirimo nsimburagifungo yakorerwa ku mirengi y’aho abafungwa baturuka kugira ngo bizaborohere kongera kubana n’abaturanyi.
- Les travaux d’intérêt général devraient plutôt être faits dans le secteur où résidait le prisonnier afin de faciliter sa réintégration sociale.**
 - ◆ In order to facilitate social reintegration, TIG should be completed in each prisoner’s sector of residence.
- Q.45. Nyuma y’imanza Gacaca, bizorohera kurushaho abacitse ku icumu guha imbabazi abazazisaba.
- Après la Gacaca, il sera plus facile aux rescapés d’accorder le pardon à ceux qui le demanderont.**
 - ◆ After Gacaca, genocide survivors will be able to more easily grant forgiveness to those who ask for it.
- Q.46. Abacitse ku icumu bazagirira impuhwe ababeshyewe.
- Les rescapés éprouveront de la compassion envers ceux qui auront été accusés injustement.**
 - ◆ Genocide survivors will demonstrate compassion towards those who were accused unjustly.
- Q.47. Abashinja mu binyoma bazaterwa ipfunwe no kuba barabeshye.
- Les témoins à charge qui auront fait des faux témoignages en éprouveront de la honte.**
 - ◆ Witnesses who make false accusations will demonstrate remorse.
- Q.48. Abashinjura mu binyoma bazaterwa ipfunwe no kuba barabeshye.
- Les témoins à décharge qui auront fait des faux témoignages en éprouveront de la honte.**
 - ◆ Defense witnesses who give false testimony will demonstrate remorse.
- Q.49. Kwirega no kwemera icyaha ku baregwa bizagira uruhare mu bwiye.
- Les confessions des accusés contribueront à la réconciliation.**
 - ◆ Confessions on the part of the accused will contribute to reconciliation.
- Q.50. Ubuhamya bw’abatwaga buzongera umwuka mubi hagati y’imiryango.
- Les témoignages de la population aggraveront les tensions entre les familles.**
 - ◆ Testimony by the population at large during Gacaca will aggravate tensions between families.

- Q.51. Ubuhamya burebana n'abari n'abategarugori bafashwe ku ngufu buzatuma ubwiyunge butagerwaho.
- Les révélations des viols de filles et de femmes bloqueront le processus de réconciliation.**
 - ◆ Revelations of rape will hinder the reconciliation process.
- Q.52. Gacaca nirangira, Inyangamugayo zishobora kuzagira uruhare mu guhuza no kunga imiryango muri za Gacaca zisanzwe mu muco nyarwanda.
- Après la Gacaca, les Inyangamugayo pourront agir comme médiateurs et réconciliateurs entre les familles.**
 - ◆ Inyangamugayo will subsequently act as agents of reconciliation in traditional Gacaca.
- Q.53. Imiryango y'abakatiwe na Gacaca izahorana umutima mubi.
- Les familles des coupables éprouveront toujours de la rancœur.**
 - ◆ Families of the guilty will be overcome with resentment.
- Q.54. Imiryango y'abakatiwe na Gacaca izahora ikekwa nabi, nyuma ya Gacaca.
- Les familles des coupables seront l'objet de suspicion.**
 - ◆ Families of the guilty will be subjected to prejudice.
- Q.55. Abagore bazarekurwa bagasubira mu miryango yabo bazakomeza gukekwa nabi no guhabwa akato kurusha bagenzi babo b'abagabo.
- Les femmes libérées qui auront réintégré leur communauté seront d'avantage objets de suspicion et de rejet que leurs homologues masculins.**
 - ◆ Female prisoners reintegrated into their communities will suffer a greater social stigma than their male counterparts.
- Q.56. Abacitse ku icumu bazitabira inkiko Gacaca kugirango bagarure ubusabane mu miryango.
- Les rescapés participeront à la Gacaca pour ramener l'harmonie dans la communauté.**
 - ◆ Genocide survivors want to participate in Gacaca to restore harmony in their communities.
- Q.57. Guturana kw'abafunguwe n'abacitse kw'icumu bizagorana nyuma ya Gacaca.
- Les rescapés et les prisonniers libérés cohabiteront difficilement après la Gacaca.**
 - ◆ Genocide survivors and former prisoners will have difficulty living together after Gacaca.
- Q.58. Imitungo y'imiryango y'abakatiwe izafatirwa.
- Les biens familiaux des condamnés seront saisis.**
 - ◆ Family goods belonging to the condemned will be seized.
- Q.59. Gacaca izaba intambwe igana ku bunyarwanda budashingiye ku bwoko.
- La Gacaca sera une étape vers une citoyenneté rwandaise sans catégorisation ethnique.**
 - ◆ Gacaca will be a step towards establishing a citizenry without ethnic categorizations.
- Q.60. Gacaca izaba igeze ku nshingano zayo niba abanyarwanda bayumvise nk'uburyo bwo kubahuzza no kubunga.
- La Gacaca aura atteint son objectif si la population la perçoit comme un outil de médiation visant la réconciliation nationale.**
 - ◆ Gacaca will have achieved its objective if the population perceives it to be a mediation tool aimed at reconciliation.
- Q.61. Inyangamugayo zizatotezwa kubera uburyo zacye imanza.
- Les Inyangamugayo subiront des représailles à la suite de leurs jugements.**
 - ◆ he Inyangamugayo will suffer retaliation following their judgments.

- Q.62. Abatangabuhama bashinja bazatotezwa kubera ubuhama bwabo.
 Les témoins à charge seront victimes de représailles à la suite de leur témoignage.
◆ Prosecution witnesses will be the victims of retaliation following their testimony.
- Q.63. Abatangabuhama bashinjura bazatotezwa kubera ubuhama bwabo.
 Les témoins à décharge seront victimes de représailles à la suite de leur témoignage.
◆ Defense witnesses will be the victims of retaliation following their testimony.
- Q.64. Abacitse ku icumu bazagira impungenge z'umutekano wabo mu gihe cya Gacaca.
 Les rescapés se sentiront en insécurité pendant la Gacaca.
◆ Genocide survivors will feel threatened during Gacaca.
- Q.65. Abaregwa bazagira impungege z'umutekano wabo mu gihe cya Gacaca.
 Les accusés se sentiront en insécurité pendant la Gacaca.
◆ Accused genocide perpetrators will feel threatened during Gacaca.
- Q.66. Abirega bakemera icyaha bazahoterwa n'abo bafatanyije ibyaha ntibirege.
 Les accusés qui auront confessé subiront des représailles de la part de leurs complices « non-confessants ».
◆ The accused who have confessed will be the target of threats and retaliation from their accomplices.
- Q.67. Abashinzwe umutekano bazaba bafite akazi kenshi kugirango habe ituze mu manza z' 'Inkiko Gacaca.
 Les forces de sécurité auront beaucoup à faire pour maintenir le calme pendant les audiences de la Gacaca.
◆ During Gacaca, security forces will have a lot to do in order to ensure public order.
- Q.68. Nyuma y'imanza z'inkiko Gacaca, abacitse ku icumu bazumva bafite umutekano kurushaho.
 Lorsque les jugements de la Gacaca auront été prononcés, les rescapés se sentiront plus en sécurité.
◆ Once the Gacaca judgments are pronounced, genocide survivors will feel a sense of heightened security that will last over time.
- Q.69. Abahanaguweho icyaha bazakomeza kugira impungenge z'umutekano wabo nyuma ya Gacaca.
 Les accusés reconnus innocents ne se sentiront pas pour autant en sécurité dans leur communauté après la Gacaca.
◆ The accused who are found innocent will not feel safe in their communities following Gacaca.
- Q.70. Ihahamuka likomoka kw'itsembabwoko n'itsembatsemba rigenda rigabanuka.
 Les traumatismes dus au génocide diminuent petit à petit.
◆ The traumas caused by the genocide will diminish little by little.
- Q.71. Gacaca izatuma ihahamuka riyongera.
 La Gacaca va causer une augmentation des traumatismes.
◆ Gacaca will intensify the trauma caused by the genocide.
- Q.72. Kwitabira Gacaca kwa buri muturage ni intambwe mu nzira y'iterambere ry'igihugu.
 La participation de tout citoyen à la Gacaca est une étape dans le processus de développement du pays.
◆ The participation of the population in Gacaca is an essential step in the development process.

ANNEXE -II-

Comparaison des profils socio-économiques de la population générale, des rescapés et des prisonniers

Deux sondages d'opinion ont été réalisés successivement à l'aide du même questionnaire, l'un sur l'ensemble du territoire rwandais et l'autre auprès des rescapés et des prisonniers dans trois provinces (Kigali Ngali « rural », Gitarama et Butare).

Dans le premier sondage, les répondants ont été choisis au hasard, sans savoir s'ils étaient des rescapés ou s'ils avaient des parents en prison. Dans le second, les rescapés ont été choisis à partir des listes tenues par les comités de rescapés et les prisonniers à partir des registres disponibles dans les prisons.

Le premier sondage a touché 4 813 répondants répartis également dans les 12 provinces du pays, alors que le second a concerné 665 rescapés, également répartis entre hommes et femmes et 668 prisonniers, également partagés entre « avouants et non-avouants ».

Les variables indépendantes considérées pour esquisser le profil de chacun de ces groupes sont: le sexe, l'âge, le statut matrimonial, le niveau de scolarisation et l'alphabétisation, la confession et la pratique religieuse, l'occupation, l'« avoir matériel », l'accès aux médias et la durée d'établissement du ménage du répondant.

1) Informations sur le sexe des répondants

1. L'échantillon des répondants du sondage dans la population générale est constitué de 34% de femmes et 67% d'hommes. Il faut noter que cette proportion ne donne pas une image nécessairement exacte du nombre de ménages dirigés par des femmes dans le pays car si 84% des répondants ont déclaré être le chef du ménage, 13% étaient des conjointes et 3% des fils ou des filles qui répondaient en l'absence du chef de ménage.
2. Les femmes sont très nombreuses dans MVK (58%) et dans Kibungo (50%) à avoir répondu aux sondages. Elles sont beaucoup moins représentées dans Byumba (16%), dans Gisenyi (14%) et dans Ruhengeri (23%) où la présence des hommes semble plus notable.
3. Les femmes se déclarent analphabètes à 46%, alors que les hommes ne le sont qu'à 30%. En termes de scolarité, 39% des femmes n'ont pas été à l'école et 50% n'ont fréquenté que l'école primaire ; les hommes sont 30% à n'avoir pas été à l'école et 64% à n'avoir atteint que le niveau primaire. Par contre et en ce qui concerne l'accès aux études secondaires, les hommes et les femmes sont sur un pied d'égalité avec 10% parmi eux bénéficiant de ce niveau d'éducation.

4. Si l'on prend comme indicateur de l'« avoir matériel » la possession d'un matelas ou d'un lit, les femmes sont un peu plus démunies (54%) que les hommes (60%). Par contre, les femmes sont plus intéressées par les médias puisqu'elles sont 54% à posséder à la maison un récepteur radio, par rapport à 42% des hommes.
5. Les femmes vivent de l'agriculture (82%), tout comme les hommes. Elles sont un peu plus nombreuses à faire du commerce (6% au lieu de 2% chez les hommes). Les uns et les autres sont également dans les services et dans l'enseignement (4%).
6. La pratique religieuse ne distingue pas les femmes des hommes. Elles ne sont pas plus nombreuses dans les nouvelles églises et ne sont pas plus ferventes que les hommes (26% pratiquent plus d'une fois la semaine).
7. Les femmes participeront un peu moins activement à la gacaca que les hommes. Elles ne sont que 18% à prévoir témoigner à charge et à décharge alors que les hommes sont 22% à vouloir le faire. Les femmes qui n'ont pas l'intention de participer à la gacaca sont 16% par rapport à 7% pour les hommes. Par ailleurs, elles sont plus nombreuses (50%) que les hommes (41%) à vouloir assister à la gacaca en spectatrices.
8. Les femmes répondantes se distinguent aussi des hommes en ce qu'elles sont deux fois moins nombreuses à s'être fait élire à la fonction de juge (inyangamugayo) : 27% des hommes et 13% des femmes respectivement l'assumeront.

2) Informations sur l'âge des répondants

1. La pyramide des âges des répondants de la population générale est la suivante : 8% pour les moins de 25 ans ; 25% pour les 25-34 ; 28% pour les 35-44 ans ; 20% pour les 45-54 ans ; 11% pour les 55-64 ans et 7% pour les 65 ans et plus.
2. Les échantillons des rescapés et des prisonniers se distinguent de la population en ce qu'ils sont plus regroupés autour de 40 ans (+ 6% pour les rescapés et + 9% pour les prisonniers) et beaucoup moins représentés dans les classes d'âge des plus jeunes ou des plus âgés.
3. Les juges qui sont 22% de l'échantillon de la population générale sont aussi plus nombreux (+ 6%) à avoir autour de 40 ans.
4. En ce qui concerne la diversité provinciale : MVK (la capitale et sa banlieue) ont deux fois plus de jeunes de moins de 35 ans (66%) que la moyenne nationale alors que Gitarama, sa voisine au sud, n'en compte

que 20%. Cyangugu détient le plus fort pourcentage de personnes âgées (+10% par rapport à la moyenne nationale).

3) Informations sur le statut matrimonial des répondants

1. 74% des répondants de la population générale se déclarent mariés, incluant 4% de polygames. Les rescapés sont 49% à être présentement mariés et les prisonniers 64%, incluant 2% de polygames. Les veuves et veufs sont 17% dans la population, contre 40% parmi les rescapés et 11% parmi les prisonniers. Les célibataires constituent 7% de la population générale, 10% chez les rescapés et 25% parmi les prisonniers.
2. Les juges sont 83% à être mariés, dont 5% de polygames, alors que 11% sont veuves ou veufs.
3. Le veuvage est un indicateur social qui distingue certaines provinces. Dans Gitarama et Kibungo, on trouve respectivement 25% et 27% de veuves et de veufs. Dans l'Umutara, Byumba et Gisenyi les taux sont faibles, s'établissant à 4%, 10% et 11%.

4) Informations sur le niveau d'instruction des répondants

1. Le profil de l'échantillon de la population en matière d'instruction est le suivant : 30% de non-scolarisés ; 60% scolarisés au primaire, dont 27% jusqu'en sixième année ; 8% ont le niveau de l'école secondaire, dont 2% jusqu'à la fin ; 2% des répondants ont effectué des études post-secondaires. Les prisonniers ont le même profil de scolarisation que la population.
2. Les rescapés ont un profil différent : 18% sont non-scolarisés; 60% ont fréquenté l'école primaire, 16% l'école secondaire et 6% sont arrivés au niveau des études post-secondaires.
3. Le profil des juges (Inyangamugayo) est meilleur que celui de la population rurale en général, puisque 18% sont non scolarisés, 69% ont fréquenté le primaire ; par ailleurs, 11% ont fréquenté l'école secondaire et 2% détiennent un niveau d'études post-secondaires.
4. L'instruction distingue les provinces. En général, dans la capitale (MVK), la population est plus éduquée avec des niveaux secondaire et post-secondaire élevés (32% et 7%) et peu de personnes non-scolarisées (10%). Parmi les autres provinces, Ruhengeri a le taux de non-scolarisation le plus bas (24%), alors que Gikongoro (43%), Kibungo (39%) et Umutara (37%) ont les taux les plus élevés de non scolarisation.

La scolarisation primaire est plus forte (66%) dans Ruhengeri, Byumba et Kibuye et plus faible dans Kibungo et Gikongoro (54%).

La scolarisation secondaire est très faible partout sauf dans les provinces de Gisenyi (12%) et Ruhengeri (10%). L'échantillon de Gikongoro se distingue par sa quasi-absence de scolarisation secondaire (1%), tandis que Gisenyi détient le taux le plus élevé (4%) de scolarisation post-secondaire.

5. L'analphabétisme déclaré des adultes est le suivant : 35% dans l'ensemble de la population, 29% chez les prisonniers, 23% chez les rescapés et 22% parmi les juges.
6. Les provinces les plus alphabétisées sont MVK (86% d'alphabétisés) ; Ruhengeri (73%) ; Gisenyi (71%) ; Byumba (71%) et Kibuye (69%). Les provinces qui tirent de l'arrière sont : Kibungo (54% d'alphabétisés) ; Gikongoro (55%), Gitarama (59%) et Butare (61%).

5) Informations sur le profil religieux des répondants (voir tableau A)

1. Les chrétiens forment 94% de la population générale échantillonnée. Les catholiques sont 54%, les protestants 31% et les adeptes des nouvelles églises, si on les considère toutes comme chrétiennes, sont 9%.
2. Les musulmans, qui sont surtout concentrés en milieu urbain et semi-urbain, ne constituent pas plus de 2% de l'échantillon. Ils peuvent avoir été sous-représentés par la méthode de sondage qui privilégiait la dispersion géographique.
3. Ceux qui se disent traditionalistes ou d'une autre religion et ceux qui déclinent toute affiliation religieuse comptent respectivement pour 2% de l'échantillon.
4. Les juges sont catholiques à 57%, protestants à 28% et dans les églises nouvelles à 8%. Les musulmans comptent pour 2% parmi les juges.
5. Parmi les rescapés, les catholiques sont 65%, les protestants 22% et les adeptes des nouvelles dénominations religieuses 8%; quant aux musulmans, ils sont 3% de l'échantillon.
6. Parmi les prisonniers, on dénombre 53% de catholiques, les protestants 31% et les adeptes des nouvelles dénominations religieuses 12% ; le pourcentage des musulmans s'élève à 2%.
7. Question : Peut-on expliquer le taux élevé de catholiques parmi les rescapés et des adeptes des églises nouvelles parmi les prisonniers ?

Rappelons que rescapés et prisonniers proviennent des mêmes milieux. L'amorce de cette différenciation est-elle antérieure, concomitante ou postérieure aux événements de 1994 ? Pour avoir des éléments de réponse à cette question, il aurait fallu dater et suivre les changements d'affiliation religieuse des répondants.

8. La carte religieuse de la population par province est la suivante : La religion catholique domine partout sauf à Kibuye et à Gikongoro. Elle est plus forte à Gitarama, Butare et Byumba ; elle l'est un peu moins à Kigali Ngali et Ruhengeri. Dans les provinces de MVK et de Kibungo, l'Église catholique est moyennement représentée.

L'islam, dont le foyer principal se trouve dans la capitale, est représenté, quoique très faiblement, dans les 3/4 des provinces. On ne pourrait pas s'attendre à trouver beaucoup de musulmans dans les échantillons de rescapés et de prisonniers puisqu'ils ont été choisis à l'extérieur de la capitale.

Le foyer le plus dense du protestantisme est à Kibuye, dans le centre-ouest du pays. Il rayonne vers le sud à Cyangugu et Gikongoro. L'autre foyer de protestantisme se trouve dans le sud de l'Umutara ; il s'étale jusqu'à Kibungo, plus au sud.

Les dénominations nouvelles sont plus représentées dans le Nord-Ouest du pays, à Gisenyi et à Ruhengeri, dans la capitale (MVK), à Kigali-Ngali et dans le sud-est, à Butare et Gikongoro.

9. À propos de l'intensité de la pratique religieuse sans distinction d'affiliation, il n'était pas spécifié dans le questionnaire qu'elle devait se faire dans des lieux de culte. Une pratique religieuse hebdomadaire donne la valeur moyenne d'intensité. Selon ce critère, un quart de la population pratique intensément sa religion (25%) ; plus de la moitié (56%) a une pratique hebdomadaire régulière et 12% des gens sont des pratiquants occasionnels.

10. Les prisonniers sont, de très loin, les plus fervents, puisqu'ils sont près de 70% à se livrer aux rites de leur culte plus d'une fois la semaine et seulement 1% à s'y astreindre occasionnellement.

11. Le rescapé moyen ne se distingue pas beaucoup du point de vue religieux du Rwandais moyen, si ce n'est par une pratique un peu moins fréquente.

12. Les juges ont du point de vue de la pratique religieuse, le même profil que la population.

13. Les provinces se distinguent un peu quant à l'intensité de la pratique religieuse : Gisenyi, Ruhengeri, Kigali Ngali et Cyangugu sont plus pratiquantes, alors que l'Umutara l'est moins.

Tableau A des affiliations et de la pratique religieuse (+++) de la population générale (4.813), dont les juges et des résidents des provinces, des rescapés, des prisonniers

	Catholiques	Protestants	Musulmans	Nouvellistes	+++	++	+
Rescapés	65%	22%	3%	8%	19%	57%	18%
Prisonniers	53%	31%	2%	12%	67%	31%	1%
Population	54%	31%	2%	9%	25%	56%	12%
Juges	57%	28%	2%	8%	27%	56%	11%
Butare	66%	18%	2%	11%	19%	60%	14%
Byumba	68%	16%	1%	6%	19%	58%	10%
Cyangugu	47%	41%	1%	8%	37%	53%	6%
Gikongoro	43%	42%	0%	11%	20%	64%	11%
Gisenyi	46%	26%	3%	15%	48%	37%	8%
Gitarama	68%	24%	1%	7%	15%	69%	16%
Kibungo	56%	34%	4%	4%	13%	56%	17%
Kibuye	27%	67%	0%	4%	32%	49%	12%
Kigalingali	60%	22%	2%	13%	19%	69%	6%
MVK	54%	24%	9%	12%	23%	55%	17%
Ruhengeri	59%	22%	0%	13%	38%	51%	6%
Umutara	52%	41%	2%	3%	9%	53%	26%

6) Informations sur le profil économique des répondants

1. La petite agriculture « domestique » fait vivre 87% de la population et 4% des répondants la combinent à l'élevage.
2. Chez les rescapés et les prisonniers, 83% des répondants se déclarent agriculteurs et moins de 1% mentionnent l'élevage. En ce qui concerne les autres activités, les rescapés déclarent surtout les services et le commerce, les prisonniers la construction. Il n'y a pas de différence en ce qui regarde l'administration et l'enseignement.
3. La possession d'un matelas ou d'un lit et d'un poste de radio peut mesurer l'« avoir matériel ». Le poste de radio donne aussi une indication quant à l'exposition aux médias. Au niveau national, 42% des répondants possèdent lit ou matelas, et 54% possèdent un poste de radio. Les juges sont 46% à posséder lit ou matelas et 65% un poste de radio.
4. Les rescapés sont 66% à posséder lit ou matelas et 58% à posséder un poste récepteur de radio. Dans les prisons, 21% déclarent posséder un matelas et 36% une radio.
5. Les statistiques régionales font voir que dans la Mairie de la Ville de Kigali, 95% des répondants possèdent un lit ou matelas et 88% un poste de

radio. La province la plus démunie semble être Gikongoro avec 24% de familles possédant un matelas. Les provinces de Gisenyi et Ruhengeri, de Cyangugu et Kibuye ainsi que Gitarama sont aussi très démunies, avec des taux de 30 et 35%. À l'extérieur de la capitale, ce sont les résidents de l'Umutara qui semblent être relativement les plus à l'aise avec un taux de 52%.

6. La radio est plus répandue que le matelas. Les provinces de l'Umutara et de Kigali Ngali (rurale) en sont les mieux pourvues (62% et 60%). À l'opposé, dans Gikongoro, Cyangugu et Kibungo seulement 40% à 45% de familles en possèdent.

7) Informations sur la présence au Rwanda en 1994 et sur la durée d'établissement des ménages

1. La grande majorité de la population a été témoin des événements de 1990 à 1994, puisque 92% des répondants de l'échantillon général habitaient le pays en 1994.
2. Ceux qui sont arrivés après les événements se sont surtout établis dans l'Umutara, où ils forment 47% de l'effectif de la population, dans la Mairie de la Ville de Kigali (MVK) avec 12% et dans Kibungo avec 9% de l'effectif de la population. Ailleurs, ils sont 4% ou moins. Dans les provinces de Gikongoro, Gitarama, Kibuye et Gisenyi ils sont 2% ou moins.
3. Les rescapés et les prisonniers étaient tous au Rwanda en 1994, sauf trois détenus qui contestent avoir été au Rwanda en 1994 et quatre personnes dont on a reconnu qu'elles étaient réfugiées même si elles ne se trouvaient pas au pays d'avril à juillet 1994.
4. On retrouve chez les juges la même proportion (92%) de témoins des événements de 1994 que dans la population.
5. En ce qui concerne la durée d'établissement des ménages dans la population générale : 67% sont établis depuis plus de cinq ans ; 28% entre cinq et un an et 5% depuis moins d'un an.
6. Les rescapés sont de plus récente installation, puisque 44% seulement sont établis depuis plus de cinq ans ; 48% entre cinq et un an et 8% depuis moins d'un an.
7. Les détenus ont tenu à répondre à cette question : 84% sont « établis » depuis plus de cinq ans ; 5% entre cinq et un an et 2% depuis moins d'un an. La question posée dans le sondage ne permet pas exactement de savoir s'ils parlent de leur emprisonnement ou de leur ménage.

8. En ce qui concerne la durée d'établissement des ménages par province, elle est très récente dans la province de l'Umutara où 59% des ménages sont établis depuis moins de cinq ans et dans Kibungo (54%) ; elle est assez récente dans la capitale où 34% des ménages sont installés depuis moins de cinq ans et dans Ruhengeri (39%). On continue à s'établir annuellement assez fortement dans la capitale (12%), dans l'Umutara (10%) et dans Kibungo (8%). En bas de liste, Gitarama, Gikongoro et Butare sont les provinces où de nouveaux ménages s'établissent le moins annuellement. Les juges ont le profil de la population en ce qui regarde la résidence.

Tableau B : Durées d'établissement des ménages de la population, des juges, des résidents des provinces, des rescapés et des prisonniers

	+ de 5 ans	5 à 1 ans	- d'un an
Rescapés	44%	48%	8%
Prisonniers	84%	15%	2%
<i>Population</i>	67%	28%	5%
Juges	70%	27%	4%
Butare	80%	18%	2%
Byumba	76%	20%	4%
Cyangugu	74%	23%	3%
Gikongoro	83%	16%	1%
Gisenyi	75%	22%	3%
Gitarama	85%	13%	2%
Kibungo	38%	54%	8%
Kibuye	78%	19%	3%
Kigalingali	76%	20%	4%
MVK	55%	34%	12%
Ruhengeri	57%	39%	4%
Umutara	32%	59%	10%

8) Information sur les profils sociaux économiques des prisonniers selon qu'ils ont fait des aveux

1. Le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le nombre de dépendants n'« affectent » pas le passage aux aveux des prisonniers.
2. L'alphabétisation et le niveau de scolarité pourraient inhiber les aveux puisque les non-confessants sont plus alphabétisés (11% de plus) et sont aussi plus scolarisés dans les mêmes proportions que les confessants.

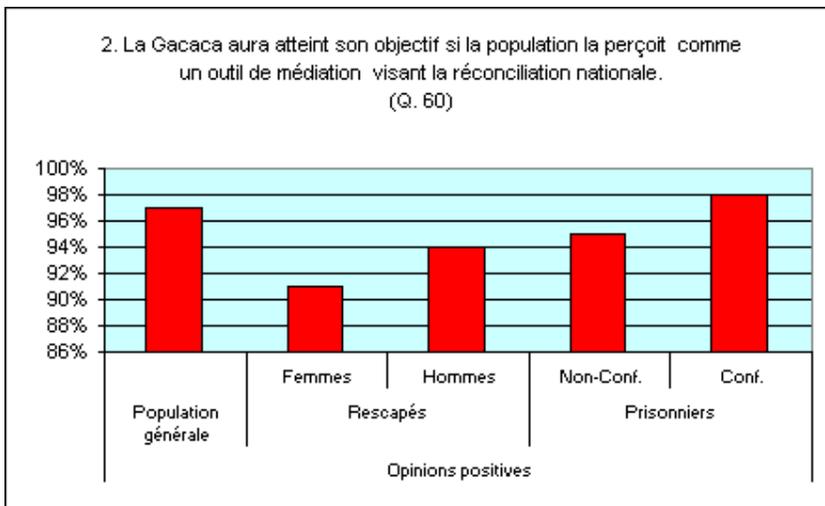
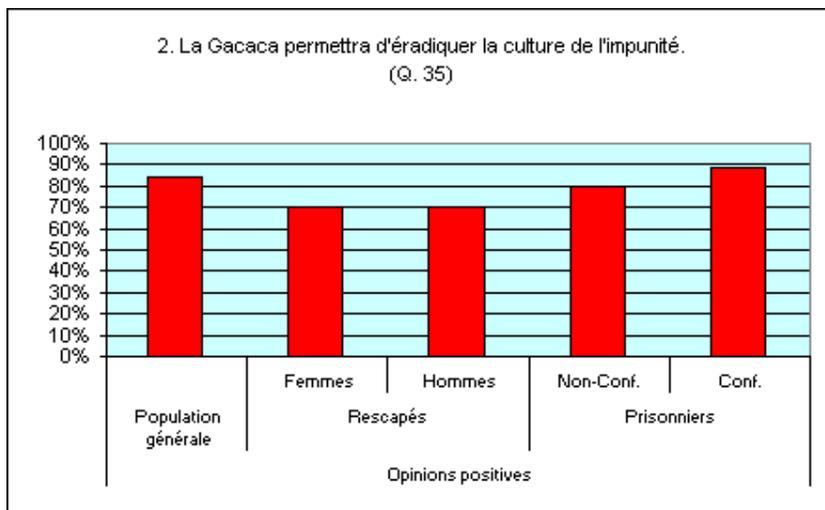
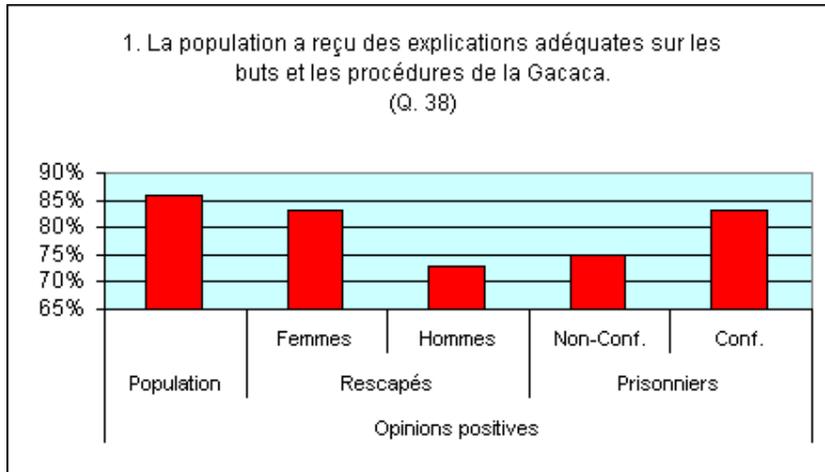
3. La pratique religieuse pourrait « affecter » quelque peu le passage aux aveux, puisque ceux qui pratiquent intensément sont 72% chez les non-confessants et 63% chez les confessants. Rappelons que 67% des prisonniers pratiquent plus d'une fois la semaine et tous les autres une fois seulement. L'appartenance à l'une ou l'autre des églises, qu'elles soient catholique, protestantes ou nouvelles, n'influence pas la disposition à passer aux aveux.
4. L'« avoir matériel » pourrait aussi très légèrement inhiber les aveux, puisque les non-confessants sont 25% à posséder un matelas et les confessants 18%.

9) Information sur les profils socio-économiques des rescapés selon le sexe

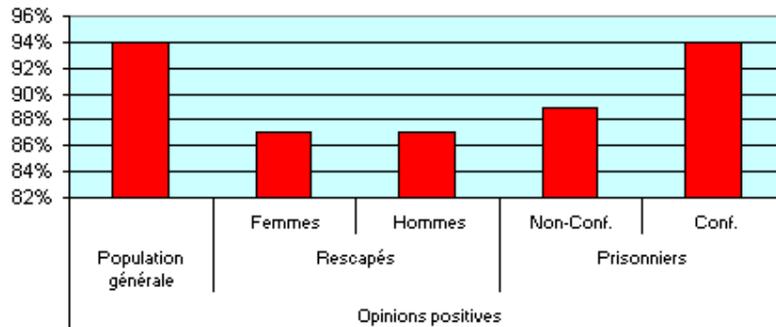
1. Les femmes rescapées sont un peu plus âgées que les hommes : elles sont moins représentées dans la tranche des 35-44 ans (écart de -4%) et plus dans celle des 45-64 ans (écart de +6%).
2. Du point de vue matrimonial, elles sont trois fois moins nombreuses à vivre avec un conjoint que les rescapés hommes et plus de cinq fois plus à vivre dans le veuvage.
3. Les femmes rescapées sont proportionnellement un peu moins alphabétisées et moins scolarisées de 10% environ que les rescapés masculins.
4. L'appartenance à une église particulière ne distingue pas les femmes rescapées de leurs homologues masculins si ce n'est qu'elles sont légèrement représentées dans les églises protestantes (+6%). Par contre, les femmes pratiquent plus intensément leur religion (10% de plus).
5. Il n'y a pas de différence quant à la durée de résidence des rescapés.
6. En termes d'« avoir matériel », les femmes sont proportionnellement plus démunies de 15% que les hommes.
7. Les femmes rescapées sont proportionnellement moins représentées de 15% que leurs homologues masculins parmi les juges.
8. Les femmes rescapées sont proportionnellement plus nombreuses que leur homologues masculins à dire qu'elles n'assisteront à la gacaca qu'en spectatrice (+ 8%) ou qu'elles n'y participeront pas (+15%).

ANNEX III.

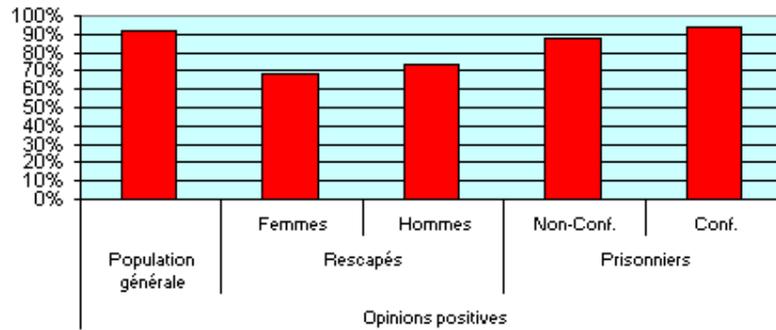
Graphiques des opinions positives des répondants aux énoncés du sondage



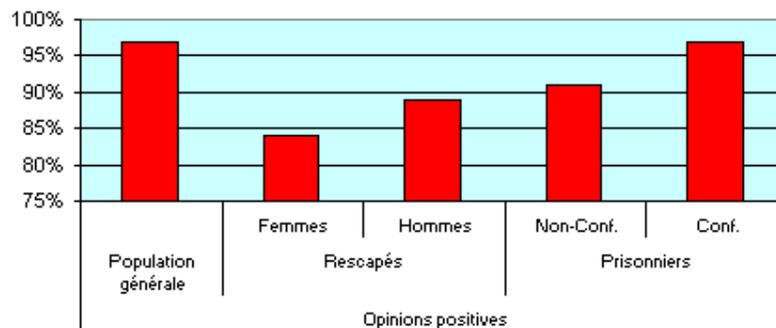
2. Après la Gacaca, les citoyens auront compris le fonctionnement de la justice, et feront ainsi mieux valoir leurs droits devant les autres juridictions.
(Q. 36)

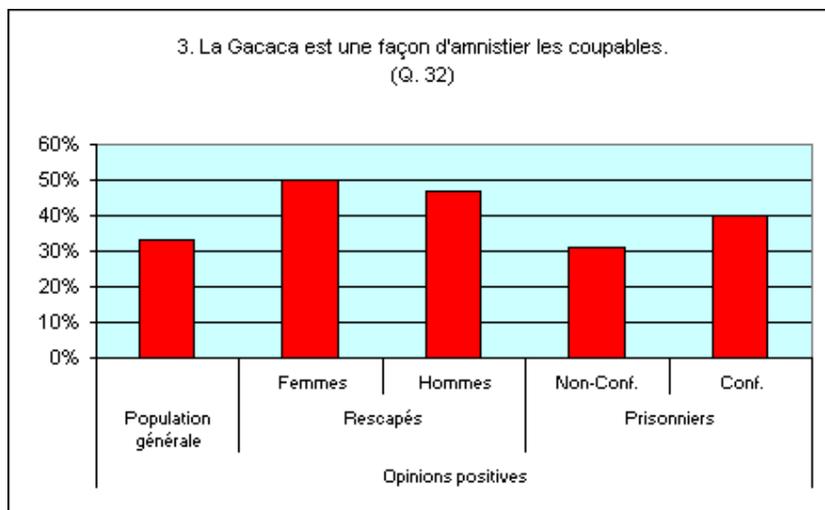
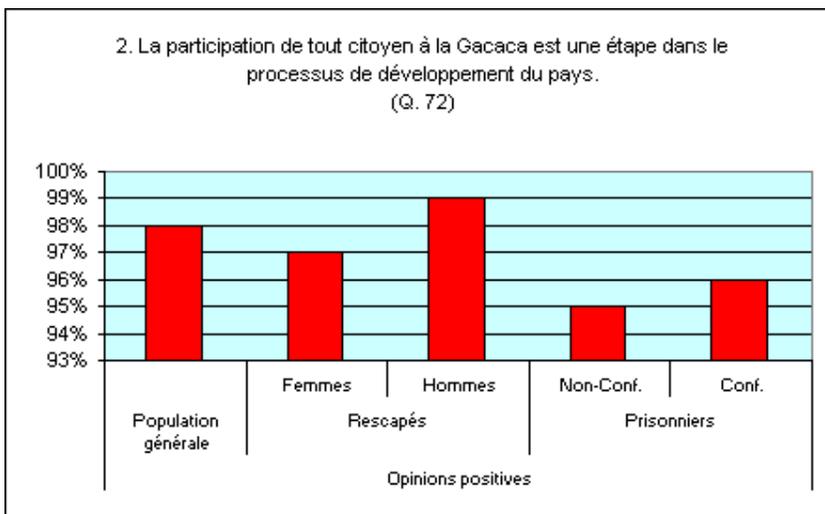
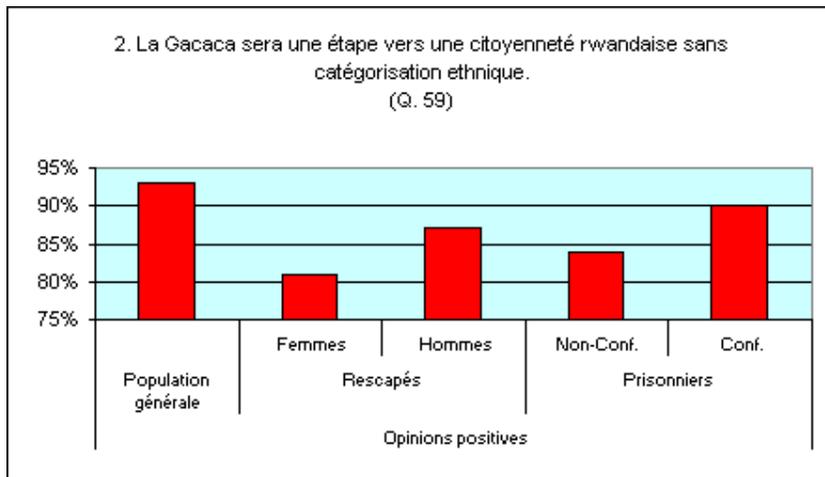


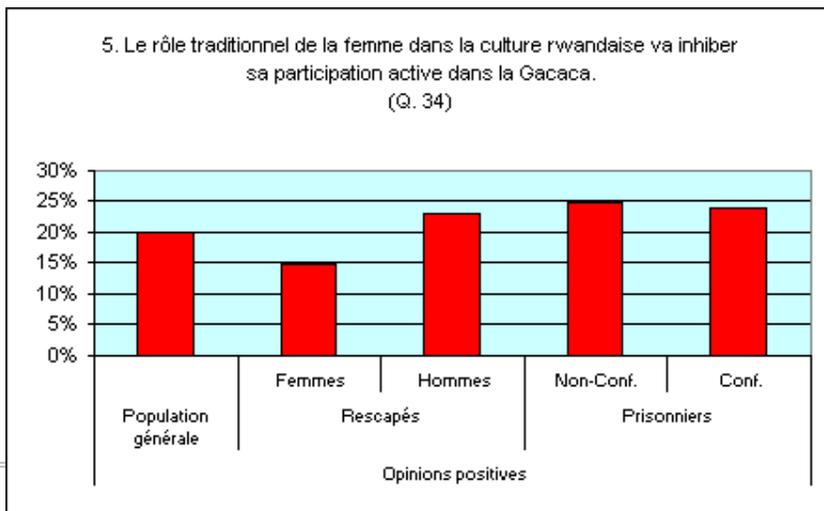
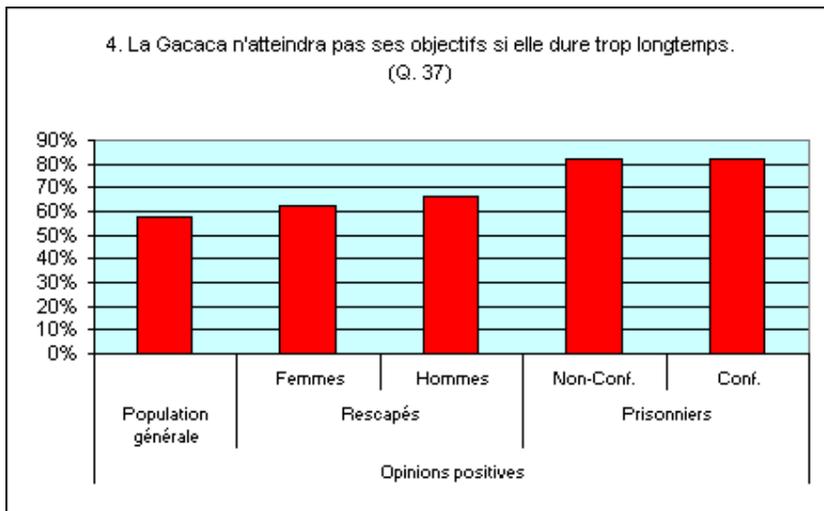
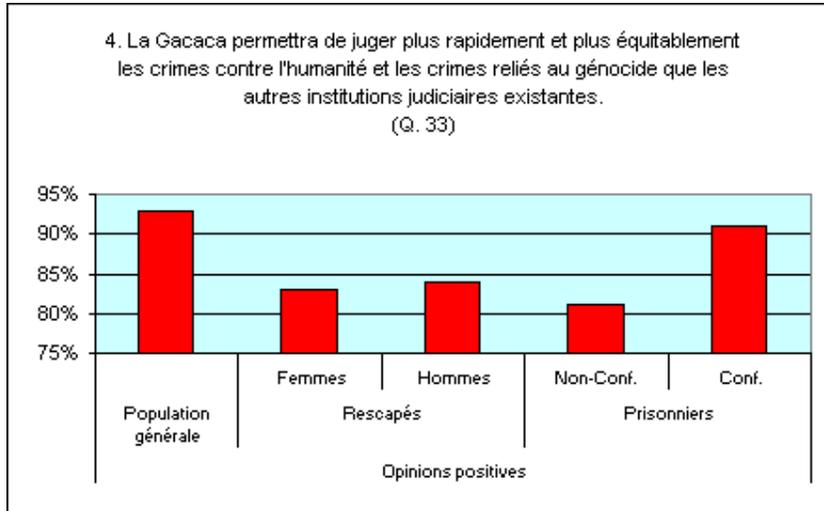
2. La Gacaca fournira à la société rwandaise la base d'une paix durable.
(Q. 40)

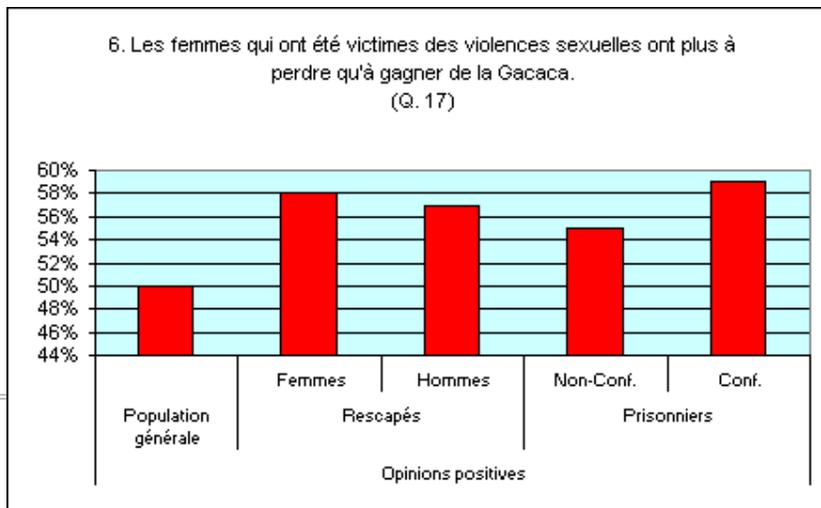
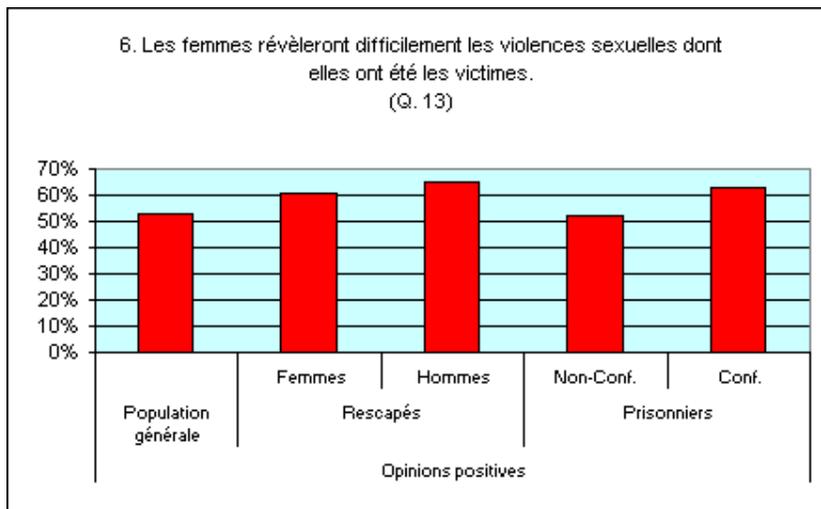
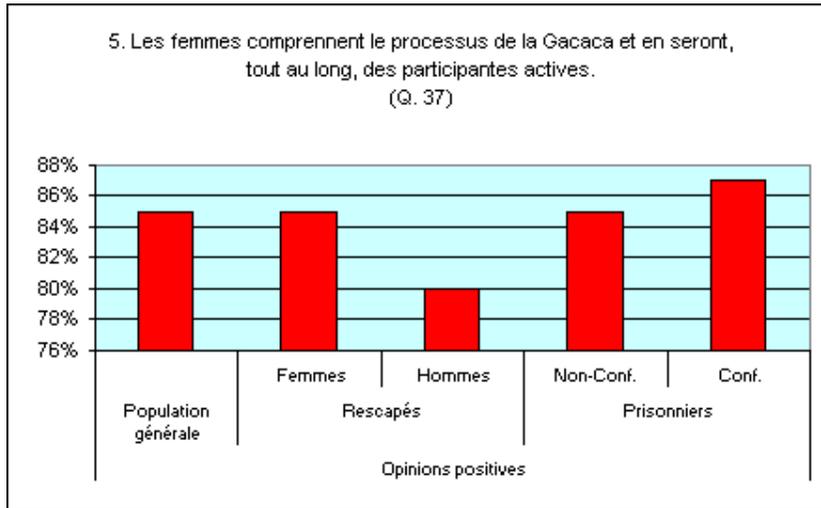


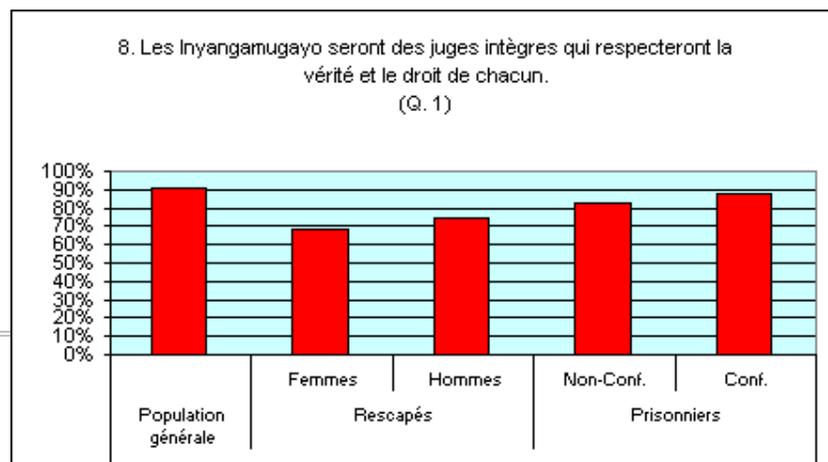
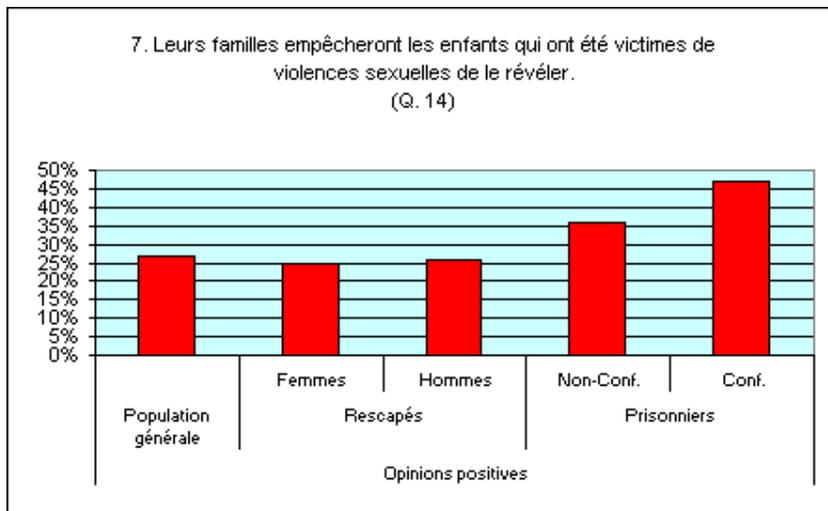
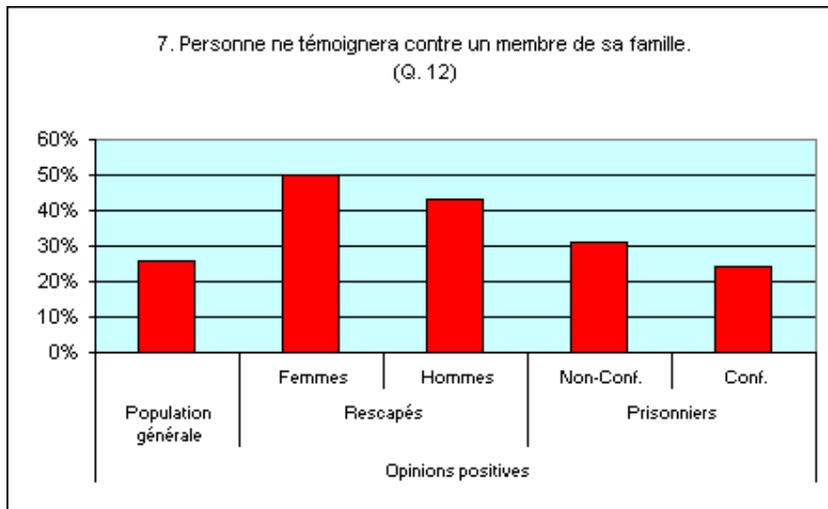
2. La Gacaca est une étape essentielle vers l'unité et la réconciliation des Rwandais.
(Q. 39)

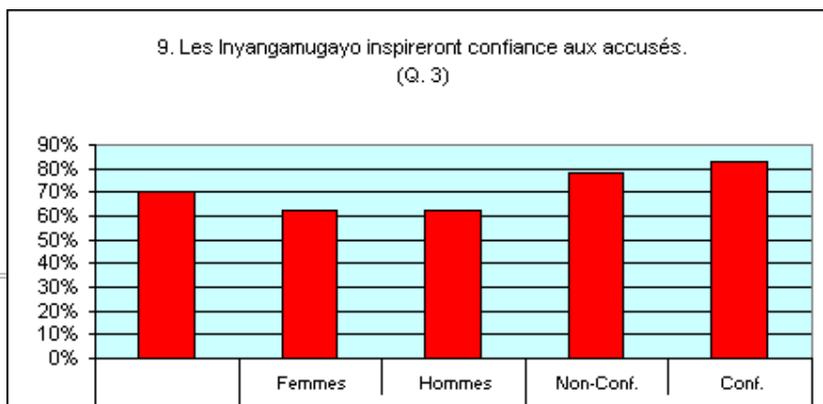
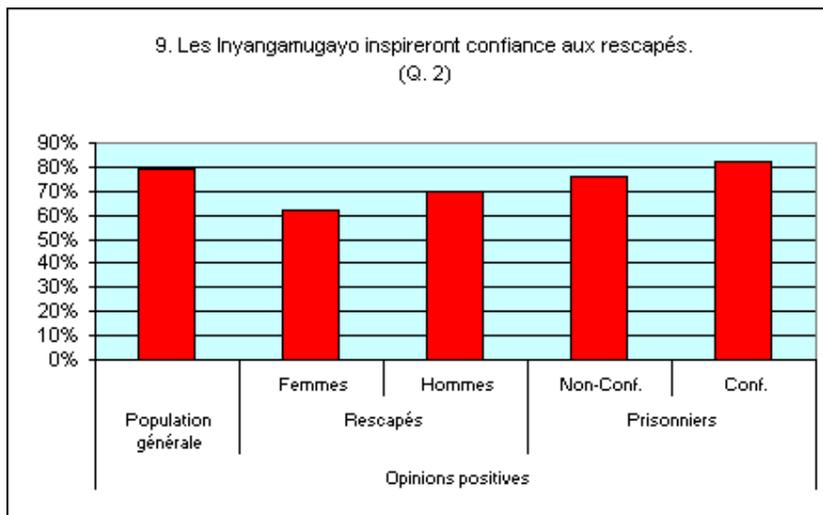
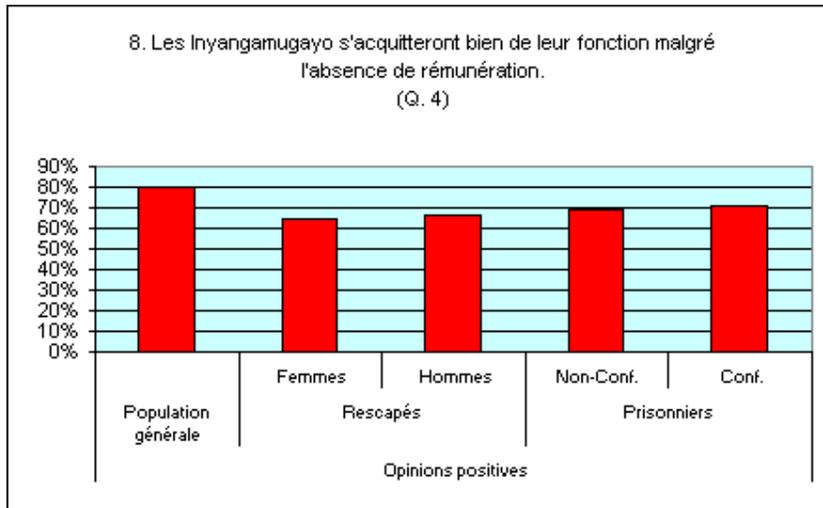




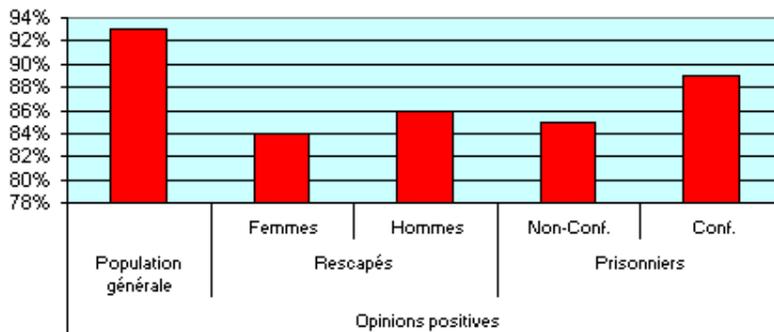




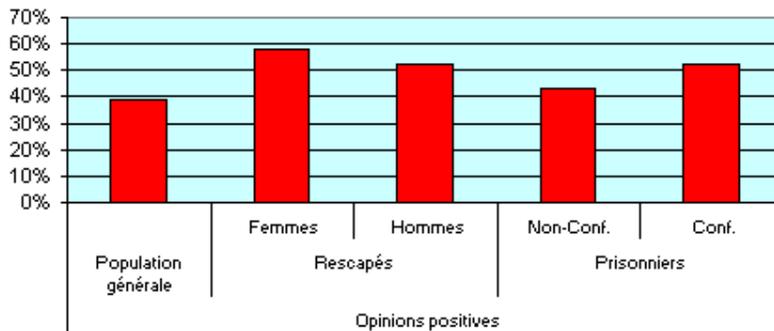




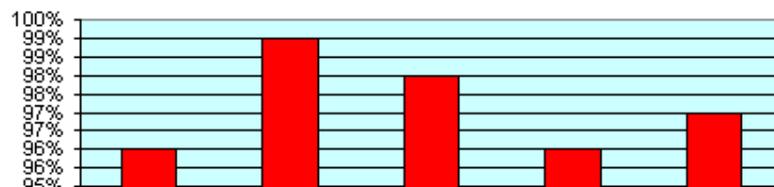
10. Après la Gacaca, les Inyangamugayo pourront agir comme médiateurs et réconciliateurs entre les familles.
(Q. 52)

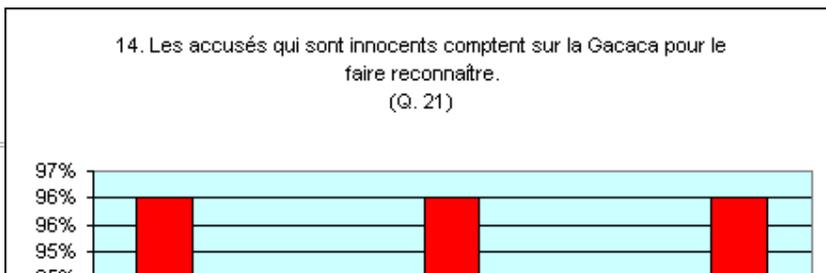
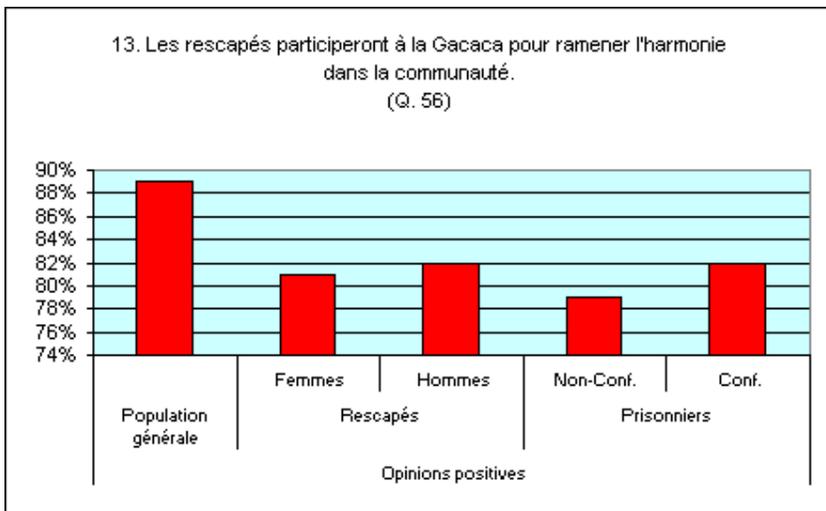
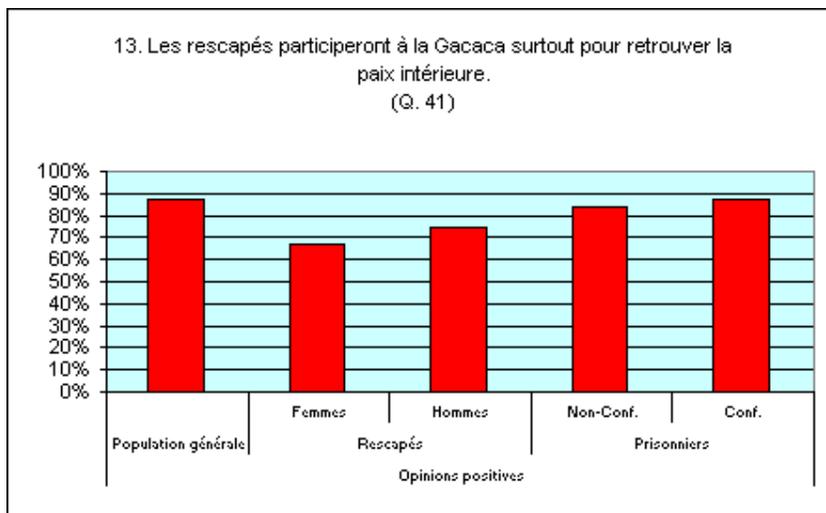


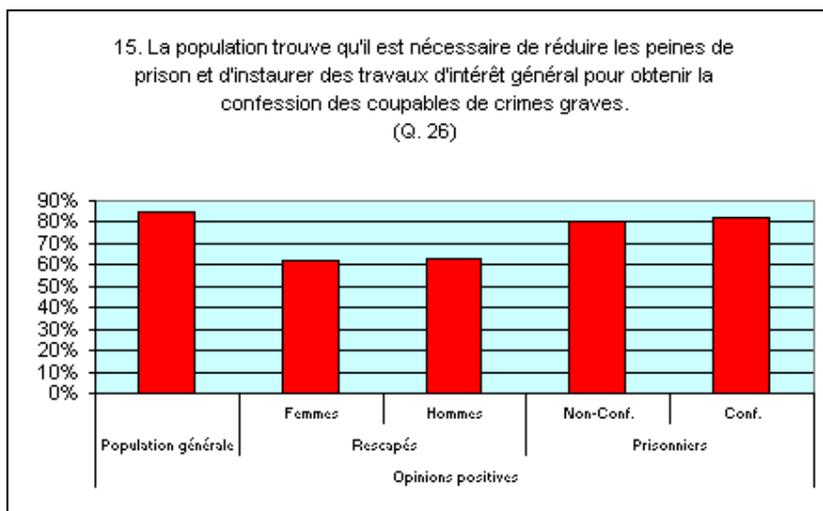
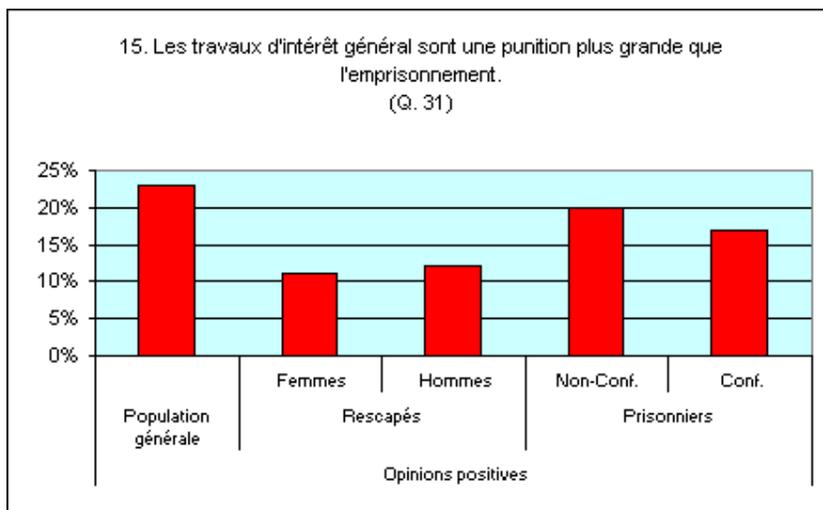
11. La Gacaca présente peu d'intérêt pour les rescapés parce qu'ils ont trop souffert.
(Q. 20)

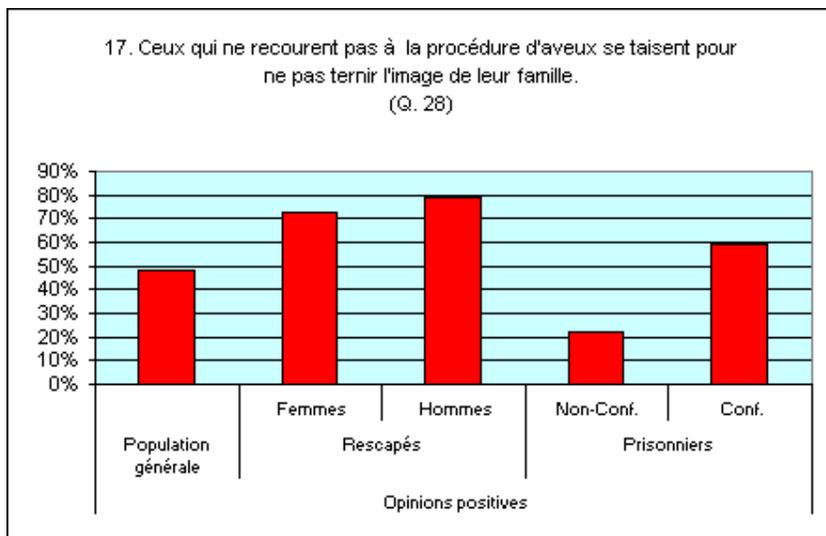
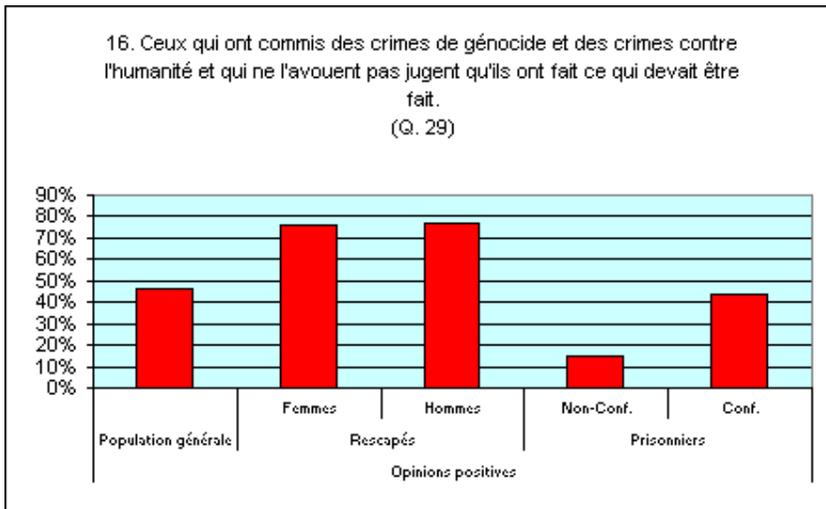
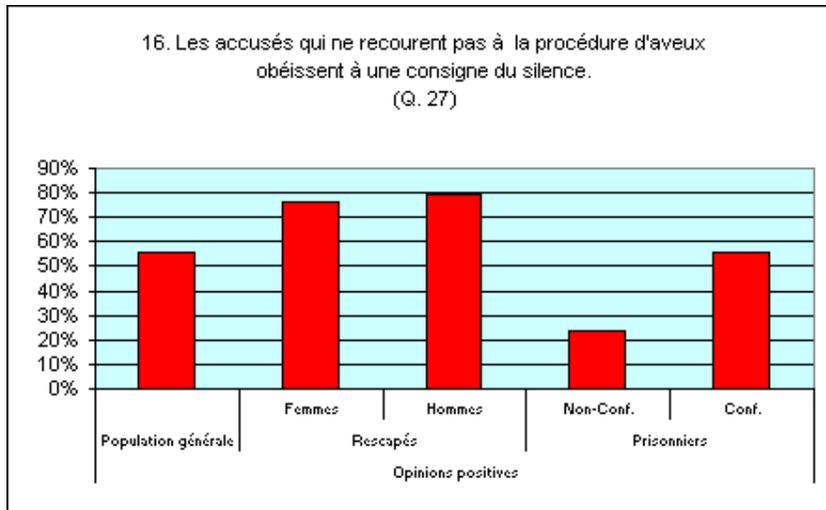


12. Les rescapés participeront à la Gacaca surtout pour s'assurer que ceux qui ont tué les leurs ne puissent échapper à la punition.
(Q. 16)



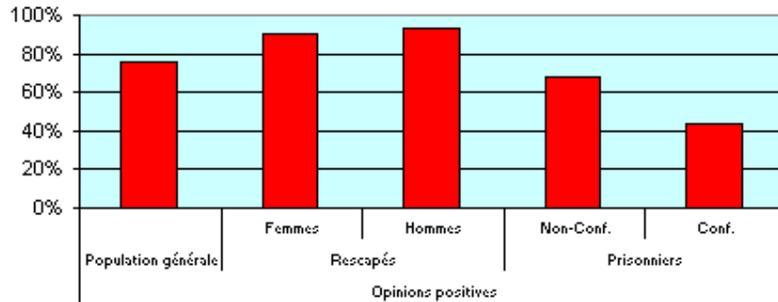






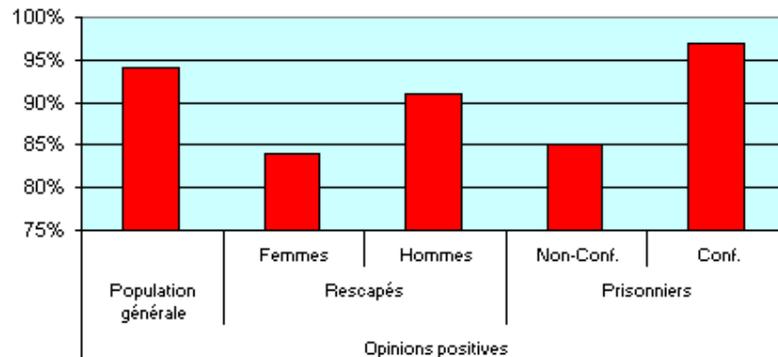
18. Les accusés qui se prévaudront de la procédure d'aveux le feront surtout pour bénéficier d'une réduction de peine et non parce qu'ils éprouvent des remords.

(Q. 25)



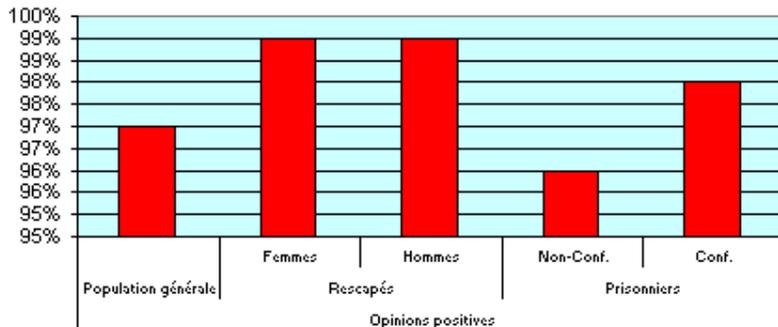
19. Les confessions des accusés contribueront à la réconciliation.

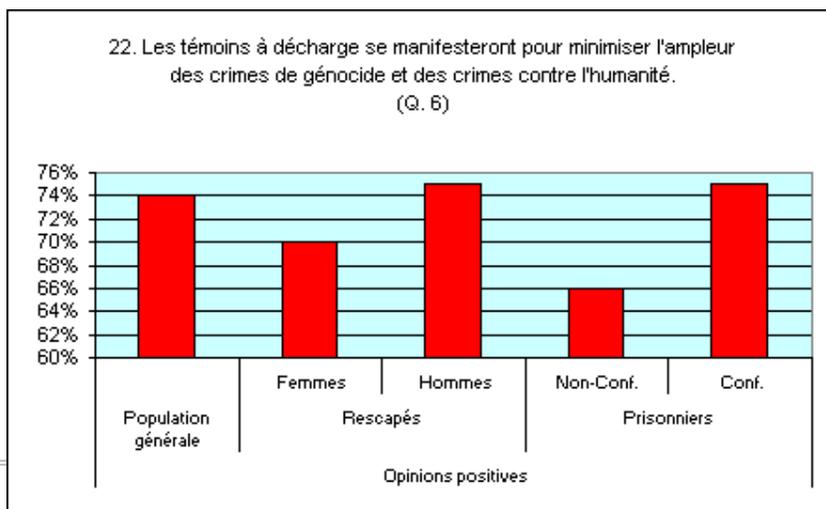
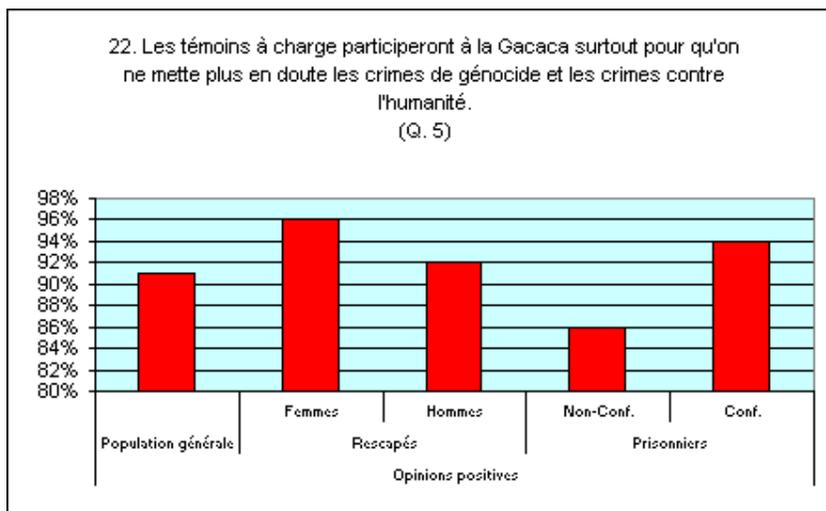
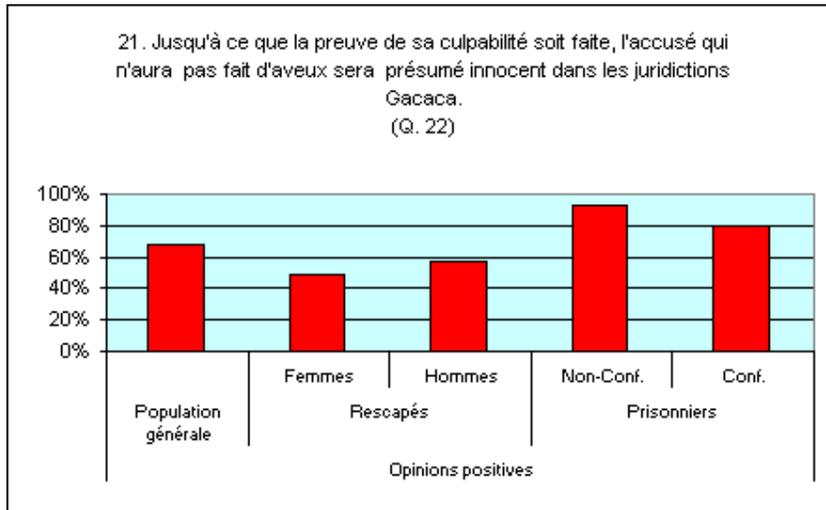
(Q. 49)

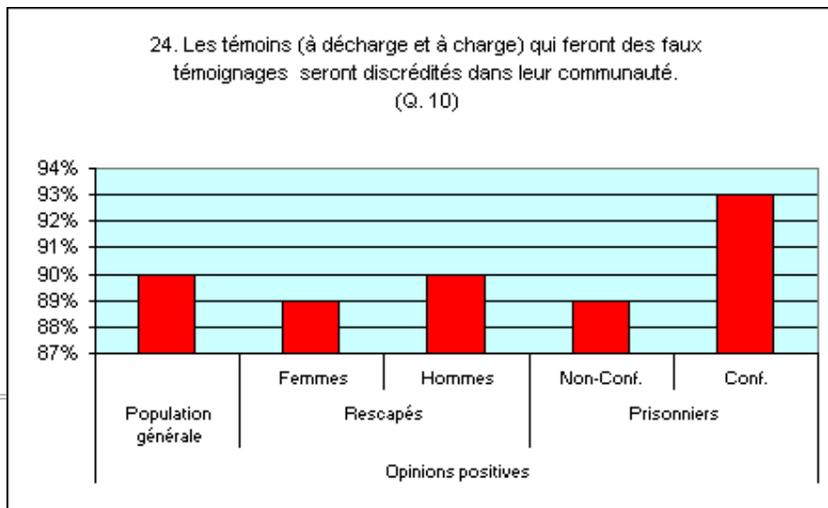
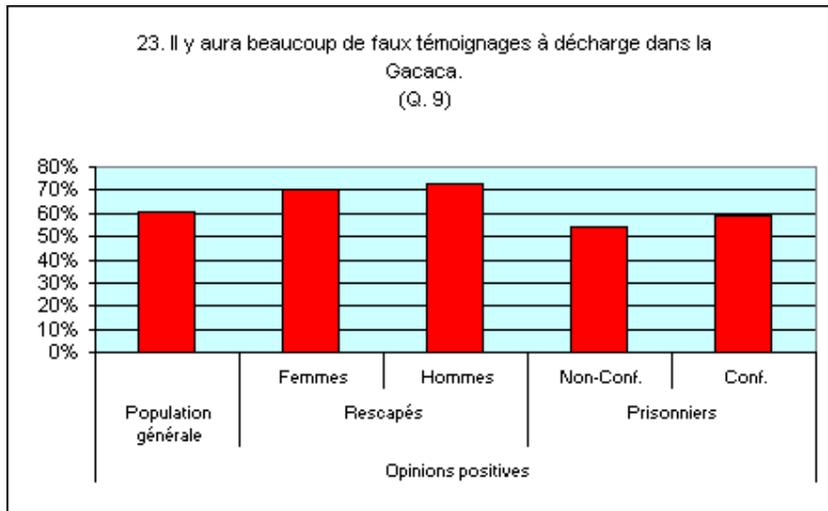
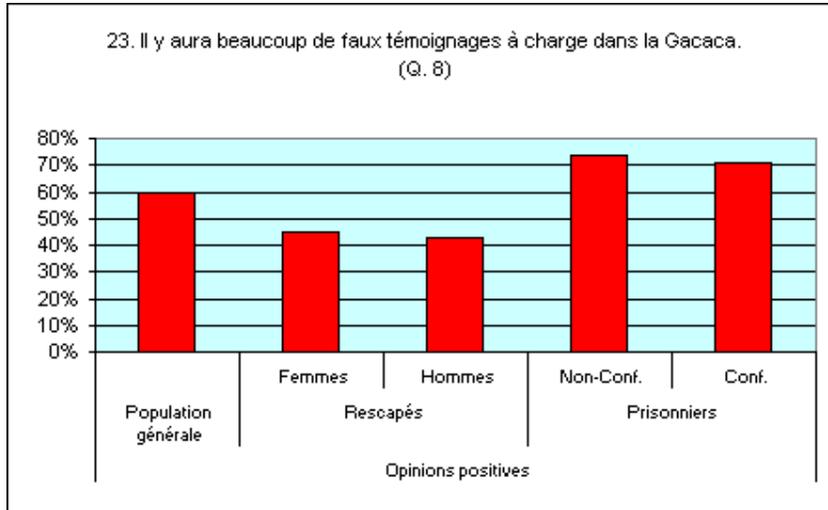


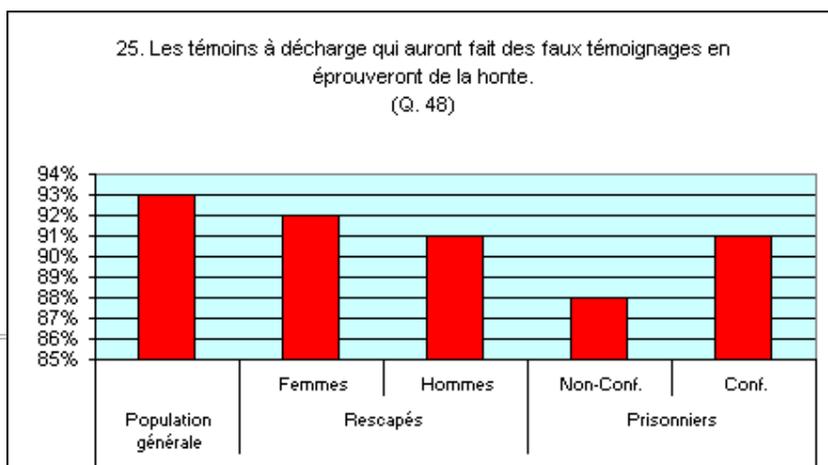
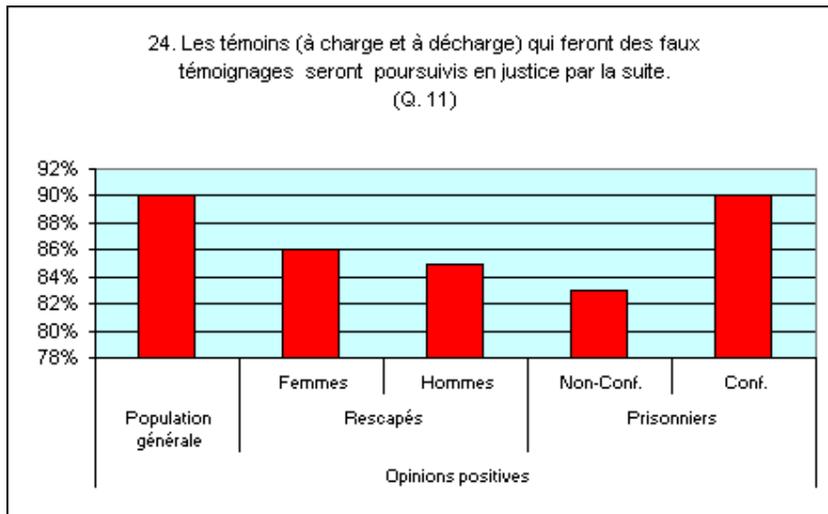
20. Les forces de sécurité auront beaucoup à faire pour maintenir le calme pendant les audiences de la Gacaca.

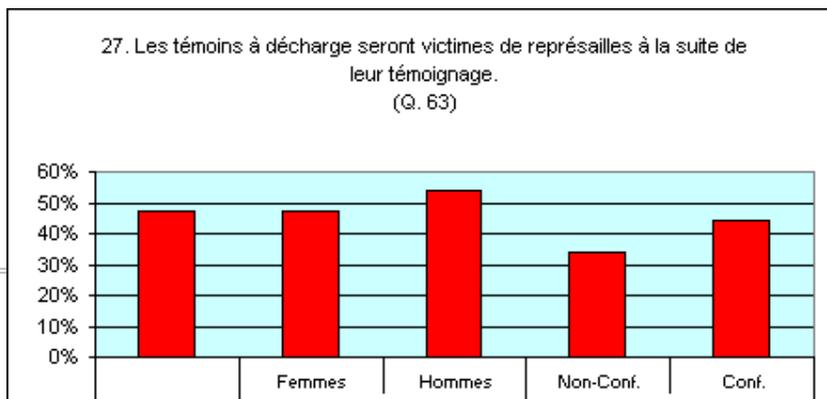
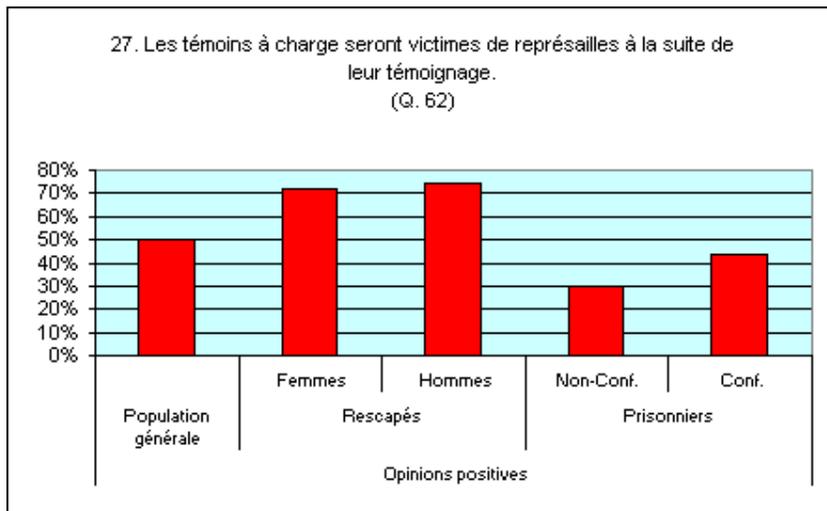
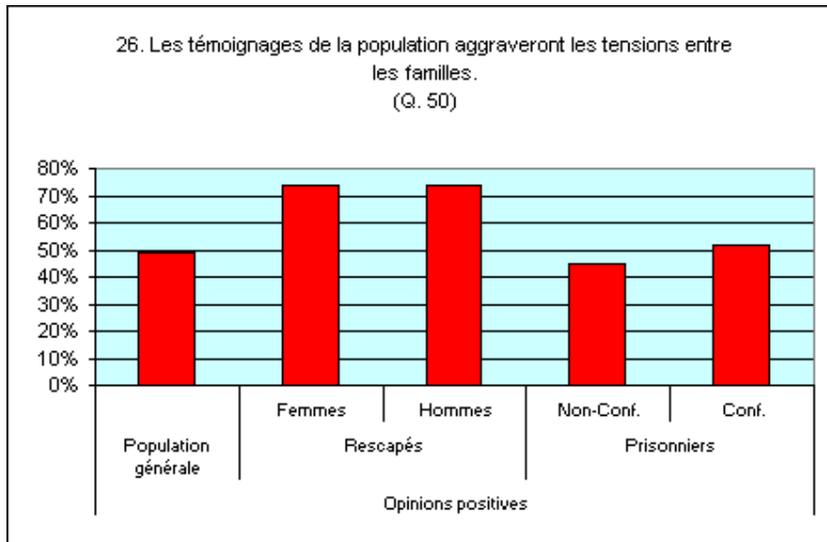
(Q. 67)

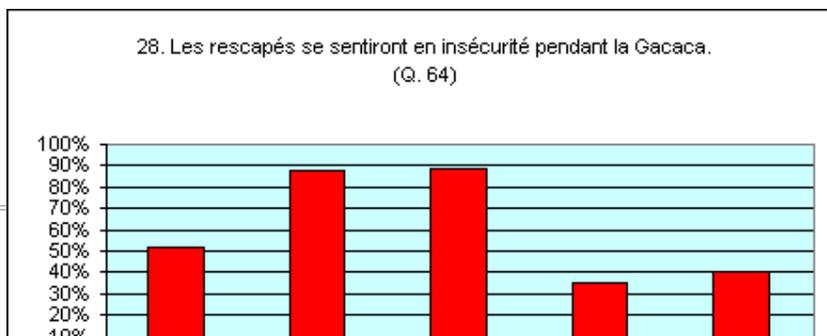
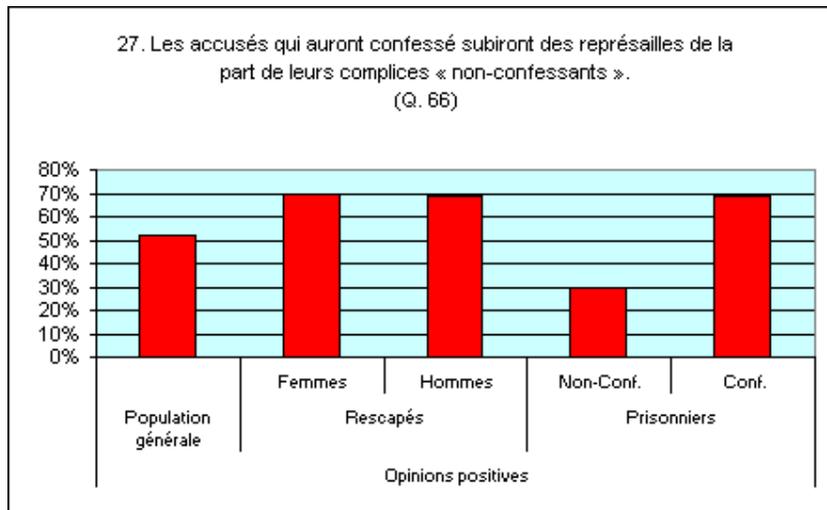
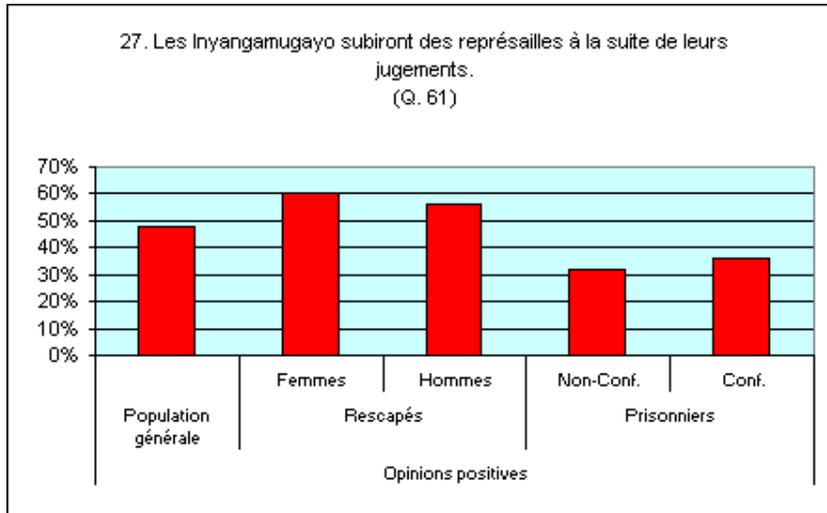


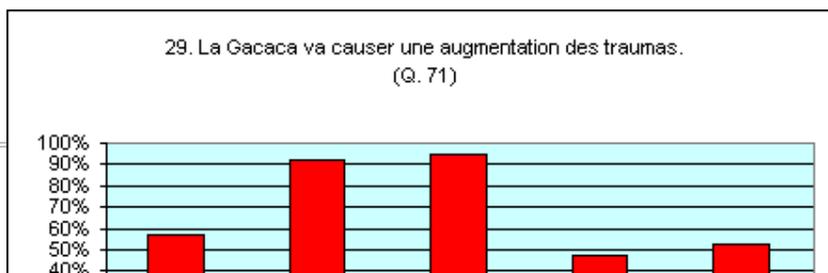
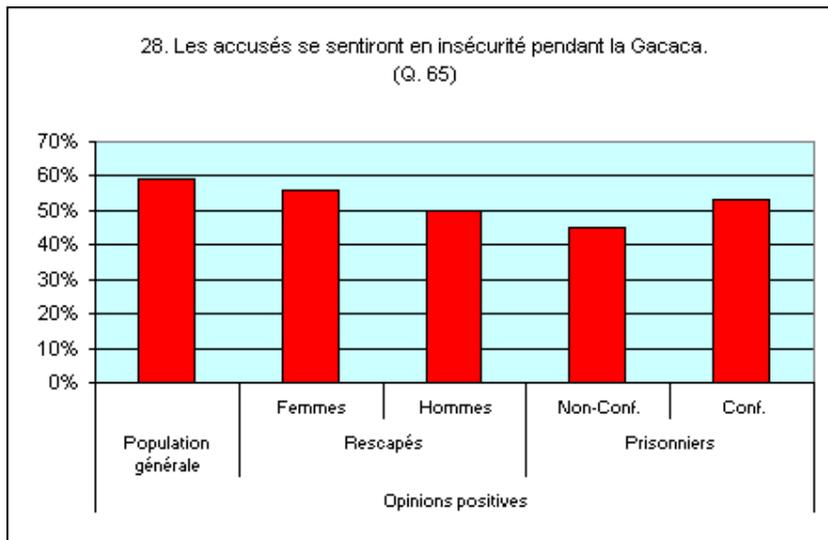


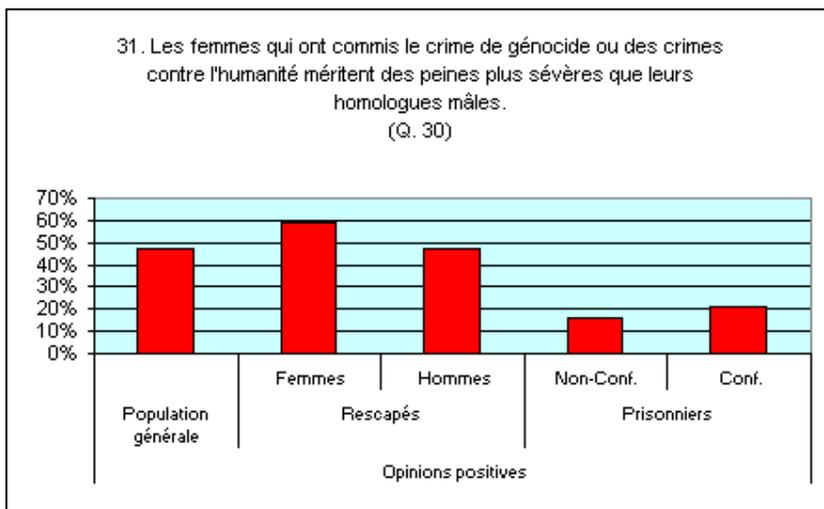
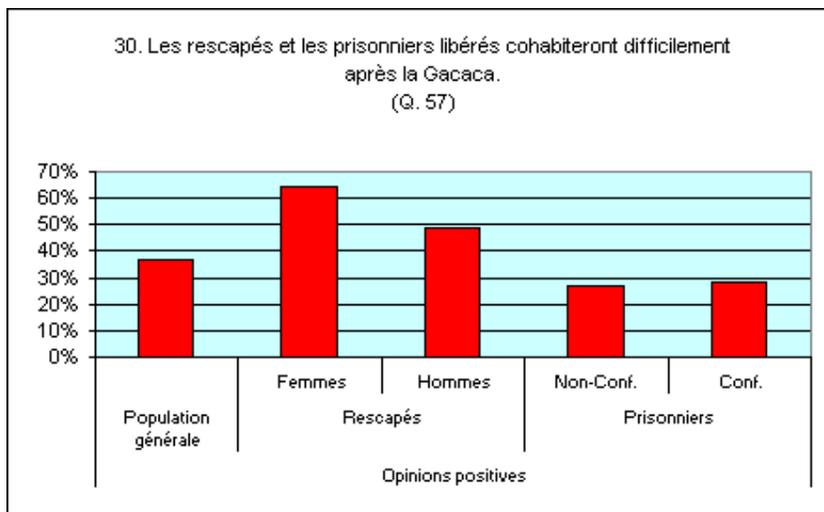




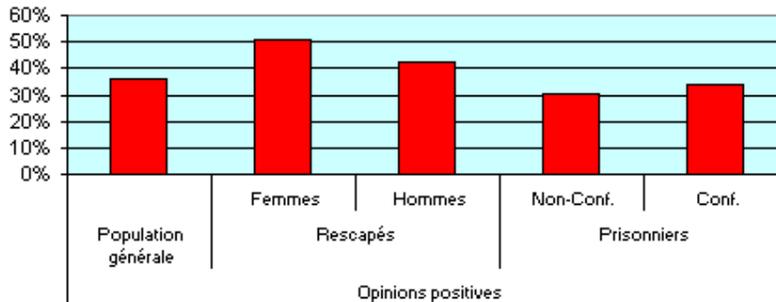




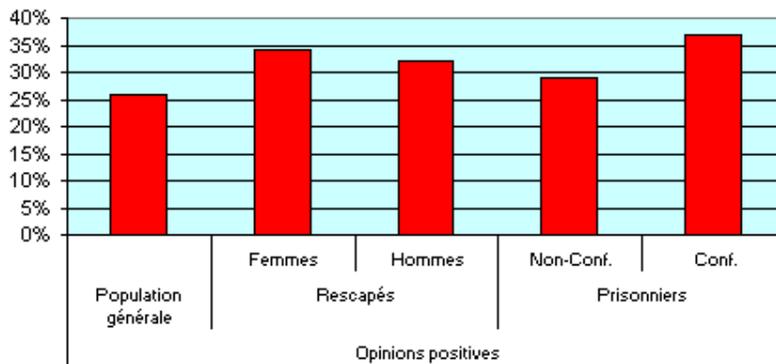




31. Les femmes libérées qui auront réintégré leur communauté seront davantage objets de suspicion et de rejet que leurs homologues masculins.
(Q. 55)



32. Les révélations des viol de filles et de femmes bloqueront le processus de réconciliation.
(Q. 51)



33. Après la Gacaca, il sera plus facile aux rescapés d'accorder le pardon à ceux qui le demanderont.
(Q. 45)

